

2022

Le P'tit Vezinais

Retrouvez toute
l'actualité de
Vezins, dans ce
bulletin annuel !

www.mairie-de-vezins.com

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEZINS



Vezins!





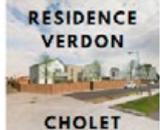
GUIMONT PROMOTION IMMO

ACHETER OU INVESTIR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

AVANTAGES & GARANTIES

- ✓ Garantie Décennale
- ✓ Garantie Biennale
- ✓ Garantie de Parfait Achèvement
- ✓ Garantie de Levées de Réserves
- ✓ Constructions aux normes en vigueur
- ✓ Frais de notaire réduits
- ✓ Entreprises locales
- ✓ Prestations de qualité

RESIDENCE RIBOU - CHOLET



CHOLET



LE MAY



LE CLOS DU LYS

VIHIERS



LOGEMENT
ENTIÈREMENT
PERSONNALISABLE
&
CLÉS EN MAIN



VEZNEZ VISITER NOTRE LOGEMENT TÉMOIN

02 41 28 77 67 - 06 26 54 01 45
4 rue de Pineau 49300 CHOLET
contact@guimontpromotion.immo

<https://www.guimontpromotion.immo>



informatique.com

Vente & dépannage

- ✓ Ordinateur PC
- ✓ Mac
- ✓ Smartphone
- ✓ Tablette
- ✓ Alarme
- ✓ Vidéo-surveillance
- ✓ Domotique



02 41 555 661

3 rue du breuil lambert 49340 Nuillé



SARL CHARLOS

THIERRY CHARLOS
40 RUE NATIONALE
49340 VEZINS

POSE DE CARRELAGE
FAIENCE
CHAPE FLUIDE BELITEX

☎ 02.41.64.96.93

E-mail : sarl.charlos@wanadoo.fr



PARTICULIER / INDUSTRIEL / TERTIAIRE

11 rue de Beauregard - 49300 CHOLET -
Tél. 02 41 55 41 28
E-mail : contact@bordron-associes.fr
www.bordron-associes.fr



- Électricité
- Plomberie - Chauffage
- Climatisation
- Énergies Renouvelables
- Entretien Maintenance



GODIN Paysage

Le jardin au naturel

Bénéficier de
50%
Réduction au
crédit d'impôt

Créateur de jardins naturels & d'espaces vivants



La Maillarderie - 49340 VEZINS
TEL : 02 41 30 74 05
frederic.godin@live.fr

Service d'entretien de votre jardin & entretien des arbres
Création de basses potagers & de basses aquatiques (serres)
Création de pouilliers en intégration avec votre jardin.
Installation de ruches & création d'écosystèmes naturels.
Profitez de nos conseils pour prendre soin de votre jardin.



BOULANGER-PÂTISSIER VEZINS

Vanessa SOURISSEAU & Olivier GUEDON
14 place du Général de Gaulle
02 41 64 40 11



Chères Vezinaises, chers Vezinais,

Je commence cet éditorial avec enthousiasme et plus de sérénité. Les taux d'incidence liés à l'épidémie de Covid-19 sont en baisse et nous reprenons enfin une vie plus normale. Nous vivons une année éprouvée par un contexte sanitaire international difficile, aussi nous faisons preuve de prudence face à une économie nationale et mondiale perturbée avec l'envolée des prix des matières premières et des énergies. Ces hausses nous impactent tous !

Malgré cela, nous continuerons d'investir pour améliorer les services mis à votre disposition afin que Veziens demeure une commune attractive et dynamique ! Vous offrir un quotidien facilité est notre priorité. Nous agissons chaque jour avec mon équipe municipale pour garantir un cadre de vie agréable à tous les habitants et cela grâce à une gestion financière équilibrée de la commune, sur laquelle nous ferons un zoom dans ce numéro.

Comme l'été n'est pas très loin, le P'tit Vezinais vous encourage à sortir et découvrir au travers de ces différents articles, le patrimoine, les infrastructures et les équipements de notre commune, et bien au-delà la richesse qu'offre le territoire de l'Agglomération du Choletais.

Avec un peu de retard, dû à la crise sanitaire et la difficulté des entreprises à se fournir en matériaux, nous sommes allés au bout de nos projets : la gendarmerie et ses 8 logements sont terminés et les gendarmes ont investi les lieux en décembre dernier. La Coulée des douves a été pensée et aménagée pour favoriser le lien social et se voulait multigénérationnelle en regroupement des activités variées et pour les publics de tout âge. L'inauguration aura lieu le samedi 10 septembre 2022 et sera ouverte à tous. Les 16 lots du lotissement du Château ont déjà tous trouvé preneur, preuve en-est que notre commune est attrayante ! Par ailleurs, le recensement aura lieu cette année, et d'après les données de l'INSEE nous devrions être autour des 2 000 habitants ! Cela grâce aux différents lotissements construits ces dernières années : La Gagnerie, Les Jardins, Le Clos de l'Épileterie et maintenant Le Château !

Je suis heureux que Veziens ait retrouvé plusieurs moments de convivialité : notre traditionnel banquet de l'amitié, la matinée citoyenne qui continue d'attirer du monde d'année en année, une première cérémonie de la citoyenneté, le cross des écoles, un Conseil Municipal des Enfants fort d'idées, un marché hebdomadaire en perpétuel évolution, les événements des écoles : le cirque des enfants de l'école de l'Èvre qui a été une très belle réussite, la kermesse et le marché de printemps de

l'école Saint-Joseph. Le retour également des manifestations associatives telles que le bar à huîtres et convivial du Comité des Fêtes, le concours de belote du Club de l'Espérance, le tournoi de double et les séances d'essais du tennis, les excellents matchs et résultats de nos jeunes footeux, et j'en passe !

Ces exemples pour vous montrer que notre commune est riche en rencontres humaines, forte de la diversité des vingt-et-une associations qui font vivre et bouger notre commune tout au long de l'année.

Une autre manifestation d'envergure sera de retour le 1^{er} et 2 juillet prochain, il s'agit de la fête de la musique, initiée par le Comité des Fêtes de Veziens. Pour fêter les 10 ans de la fête de la musique, celle-ci se déroulera sur deux jours. Le vendredi soir 12 groupes investiront le centre-bourg avec de la restauration et des bars sur place et le samedi après-midi un rassemblement de voitures de collection suivi d'un repas et pour terminer ce beau week-end un feu d'artifice tiré depuis les étangs de la Coulée des Douves.

J'en profite par ailleurs, pour lancer un appel à bénévoles afin d'apporter un coup de main dans l'organisation et la mise en place sur ces deux jours.

Plus largement, les associations ont besoin de bénévoles toute l'année, continuons d'apporter notre aide afin que le bien vivre ensemble et l'entraide perdurent à Veziens et continuent d'animer notre commune.

Enfin, je remercie l'ensemble des annonceurs présents dans ce nouveau numéro et qui nous réitèrent leur confiance. Merci aux différents bénévoles qui œuvrent pour notre commune : transport solidaire, distribution des bulletins tout au long de l'année, différents petits travaux, etc. Et également, à mes collègues élus qui sont impliqués pour faire avancer nos projets municipaux afin de continuer de faire rayonner notre commune !

« Transparence, dynamisme et solidarité » resteront les maître-mots qui définissent mon engagement pour les Vezinais et Vezinaises.

Au plaisir de vous retrouver pour partager ces moments de convivialité.

Avec mon fidèle dévouement.

Cédric VAN VOOREN

Maire de Veziens

Vice-Président de l'Agglomération du Choletais

Président Directeur Général de la SPL UniTri

Président du Syndicat Mixte Valor3e

Sommaire

- > VIE MUNICIPALE 4
- > PÉRISCOLAIRE 33
- > ÉCOLES 35
- > ASSOCIATIONS 38
- > INTERCOMMUNALITÉ 52
- > INFOS PRATIQUES 59

Mairie de Veziens

Place Flandres Dunkerque - 49340 VEZINS

02 41 49 02 60

mairie@mairie-de-vezins.com

www.mairie-de-vezins.com

Horaires d'ouverture

Lundi - Mercredi - Vendredi : 9h00-12h00/14h00-18h30

Mardi - Jeudi - Samedi : Fermé

Horaires agence postale communale

(Dans les locaux de la mairie)

Lundi - Mercredi - Vendredi : 9h00-12h00/14h00-18h30

Mardi - Jeudi - Samedi : Fermé

Le P'tit Vezinais est un bulletin gratuit d'informations. Il est réalisé par la Mairie de Veziens. | Directeur de la publication : Cédric VAN VOOREN | Rédaction : Pierre HERBRETEAU | Relecture : Fabienne CHEVALIER | Conception et Impression : ICI Cholet | Tirage : 900 exemplaires | Magazine imprimé sur du papier 100 % recyclé, fabriqué en France, avec des encres végétales. |



L'équipe municipale

LE MAIRE



Cédric VAN VOOREN

Vice-Président Gestion des Déchets à l'Agglomération du Choletais
 Vice-Président de l'Agence pour la Promotion du Choletais
 Président du Syndicat Mixte Valor3e
 Président Directeur Général de la Société Publique Locale UNITRI

LES ADJOINTS



Nadia BOUHATMI

1^{er} adjointe
 Subventions,
 Perspective &
 Développement



Claude POISSONNEAU

2^e adjoint
 Patrimoine



Mathieu FARDEAU

3^e adjoint
 Éducation



Jean René BARILLÈRE

4^e adjoint
 Urbanisme / Voirie



Linda DEROUINEAU

5^e adjointe
 Solidarité &
 Vie Associative

LES CONSEILLERES MUNICIPALES DÉLÉGUÉES



Liliane TIJOU

Conseillère municipale déléguée
 Vie associative et marché
 communal



Marylène COTTENCEAU

Conseillère municipale déléguée
 Solidarité & Éducation

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Magali ROTURIER

Commissions :
 Subventions,
 Perspective,
 Développement
 et Éducation



Bernard CESBRON

Commissions :
 Patrimoine et
 Urbanisme / Voirie



Stève KOCHAN

Commission :
 Patrimoine



Valérie CHOIMET

Commission
 Éducation



Anne MALINGE

Commission :
 Éducation



Luciane HELBECQUE

Commission :
 Éducation



Ange SABATINI

Commissions :
 Patrimoine et
 Urbanisme / Voirie



Frédéric ROBERT

Commissions :
 Patrimoine et
 Urbanisme / Voirie



Blandine BINET

Commissions :
 Patrimoine et
 Urbanisme / Voirie



Joseph CRESTIN

Commission :
 Solidarité &
 Vie Associative



Véronique BARRÉ

Commission :
 Solidarité &
 Vie Associative

En début de mandat, les membres du Conseil municipal sont répartis dans les différentes commissions selon les souhaits qu'ils émettent et leurs centres d'intérêts. L'ensemble des élus fait partie de la Commission Finances (vote des budgets, différents tarifs...).

Les séances du Conseil municipal

À Veziens, le Conseil Municipal se réunit une fois par mois (obligation légale une fois par trimestre).

Les séances du Conseil municipal sont publiques, des places sont réservées aux spectateurs et à la presse qui peuvent ainsi assister aux débats.

Toutefois, les textes n'autorisent pas de prise de parole du public ni aucun signe de manifestation. Ce sont les élus, représentant les citoyens, qui présentent les dossiers, participent aux débats et votent les délibérations.

Les séances se tiennent dans la salle du Conseil municipal de la Mairie.

Les comptes-rendus des séances sont consultables sur le site internet de la mairie :

www.mairie-de-vezins.com > rubrique « Vie Municipale & Intercommunalité ».

Ils sont également affichés sous huit jours dans les panneaux extérieurs de la mairie, comme le prévoit la loi.



Calendrier pour 2022

Mercredi 13 juillet à 18 h 30

Mercredi 14 septembre à 18 h 30

Mercredi 19 octobre à 18 h 30

Mercredi 23 novembre à 18 h 30

Mercredi 14 décembre à 18 h 30



BOUCHET

**TRAVAUX
PUBLICS & PARTICULIERS**

**Terrassements en tous genres
Assainissements, Voiries réseaux divers
Démolition, Goudronnage, Enrobés
Livraison de Matériaux**

10 ancienne rte de Trémentines 49340 VEZINS
02 41 64 40 14 - contact@bouchet-vezins.com

Vous souhaitez vendre un bien immobilier ?

Bénéficiez d'une **ESTIMATION GRATUITE**
AU JUSTE PRIX DE VOTRE BIEN !

CHOISISSEZ LA QUALITÉ D'UN RÉSEAU LEADER :
6 000 conseillers + de 40 000 biens

Proche de vous, je suis là pour
vous conseiller et vous
accompagner, je vous offre :

- Une estimation personnalisée à votre domicile
- Une réelle expertise sur les prix de votre quartier



Eric Macé

Conseiller indépendant en immobilier
Veziens

06 75 84 12 21
eric.mace@safiti.fr

SAFTI recrute, contactez-moi !

Confiez-nous votre projet
en toute sérénité !



Agent commercial - RSAC ANGERS - n°520 410 275 00017

Finances

Avec la décision modificative n°1 pour ajustement et reprise des résultats de l'exercice précédent suite à l'adoption du compte administratif 2021, le budget s'équilibre à 1 247 428.00 € en fonctionnement et 1 304 510.00 € en investissement.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est

autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 15 décembre 2021 par le conseil municipal.

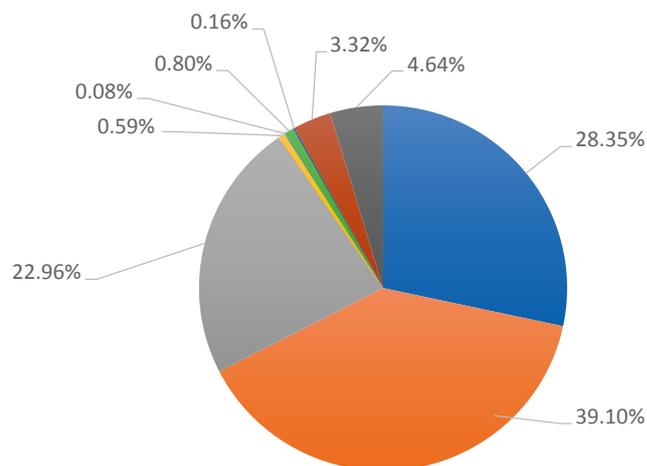
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 1 247 428.00 €

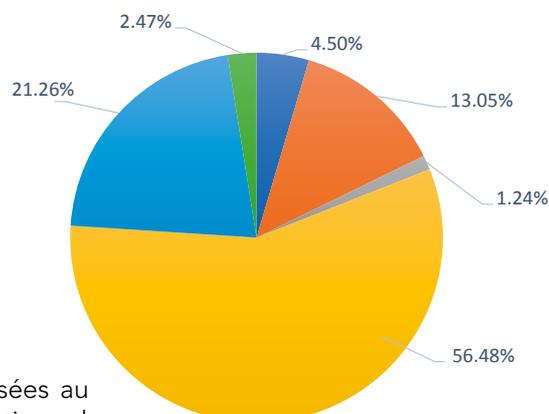
● Charges de gestion générale	361 290.00 €
● Charges du personnel	487 930.00 €
● Autres charges de gestion courante (subventions associations, indemnités élus...)	286 413.00 €
● Charges financières	7 400.00 €
● Charges spécifiques	1 000.00 €
● Atténuation de produits	10 000.00 €
● Dotations en provision	2 000.00 €
● Virement à la section d'investissement	41 395.00 €
● Amortissement	50 000.00 €



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges sociales, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (cantine, accueil de loisirs, accueil périscolaire...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Recettes de fonctionnement 1 247 428.00 €

● Report 2021	56 167.36 €
● Produits des services	162 850.00 €
● Remboursement sur rémunérations de personnel	15 500.00 €
● Impôts et taxes	704 545.64 €
● Dotations et subventions	265 230.00 €
● Autres produits de gestion courante	43 135.00 €



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

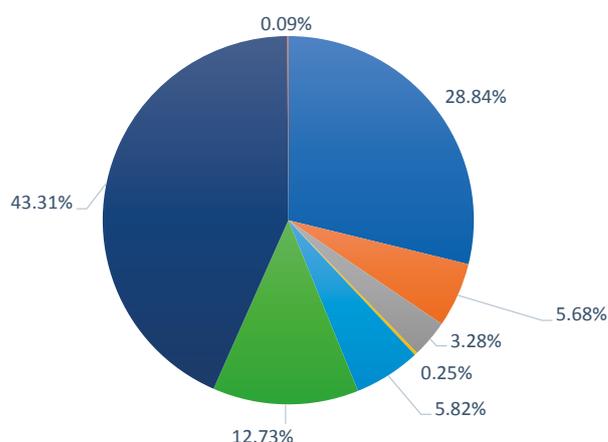
Le budget d'investissement regroupe :

> **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, ainsi que le remboursement du capital des emprunts. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

> **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues

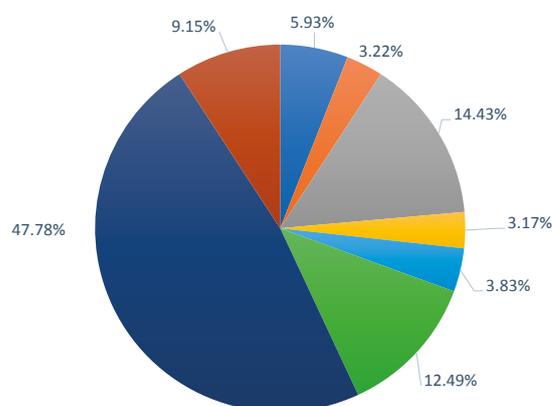
Dépenses d'Investissement 1 304 510.00 €

● Remboursements emprunts (compris court terme)	376 255.00 €
● Travaux sur bâtiments	74 060.00 €
● Voirie	42 750.00 €
● Cimetière	3 310.00 €
● Acquisition de matériel	75 965.00 €
● Aménagement de la coulée des douves	166 120.00 €
● Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie	565 050.00 €
● Divers (opérations d'ordre)	1 000.00 €



Recettes d'Investissement 1 304 510.00 €

● Report 2021	77 329.10 €
● Taxe locale d'équipement et Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	42 000.00 €
● Subventions	188 305.00 €
● Virement de la section de fonctionnement	41 395.00 €
● Amortissement	50 000.00 €
● Emprunts	163 000.00 €
● Produits des ventes	623 350.00 €
● Excédent de fonctionnement capitalisé	119 130.90 €



Vote des taux

Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sur les résidences principales est affectée à l'Etat, pour finir sa suppression en 2023. C'est la fin du dégrèvement au bénéfice d'une exonération totale (pour 80% de la population) ou à hauteur de 65 % en 2022 pour la population restante. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En compensation, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux de référence 2021 pour la commune correspondait au taux de 2020 majoré du taux départemental 2020.

Lors de sa séance du 16 mars 2022, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1.00 % par rapport à 2021 soit pour 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 43.18 % (comprend la part départementale)
- Taxe foncière sur le non bâti : 43.18 %

Attribution des subventions aux associations - 2022

Associations	Montant attribué
OCCE - école de l'Èvre	2 544 €
APEC - école de l'Èvre (projet cirque)	3 710 €
OGEC - école Saint Joseph	2 112 €
Comité des Fêtes (participation pour la fête de la musique et le feu d'artifice)	4 000 €
Amicale des Donneurs de Sang	200 €
Badminton Loisir Vezins (BLV)	100 €
Music Cool'	200 €
Olympique SalTourVezinsCoron (OSTVC)	1 000 €
Bibliothèque Marque-Pages	3 400 €
Groupement de protection des cultures	580 €
Entente Vezins Chanteloup La Tourlandry (ESTVC)	200 €
Etoile Cycliste Vezins Chanteloup (ECVC)	100 €
Club de l'Espérance	500 €
Gym détente / douce	300 €

Tarifs 2022-2023

Locations de tables et de bancs

Disponibles à la location :

- 13 tables en bois (3m x 80 cm)
environ 12 personnes par table
- 24 bancs en bois

1 table et 2 bancs	5 €
Chaque lot supplémentaire	2 €

Les tables et bancs sont à retirer sur rendez-vous à la Maison Commune de Loisirs, le vendredi après-midi, pour une restitution le lundi matin.

La location est gratuite pour les associations Vezinaises.

Restauration scolaire

Enfant Vezins	4,20 €
Enfant Extérieur	5,10 €
Adulte	5,70 €
Bris de vaisselle	0,55 €
Bris de couvert	0,50 €



Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire)

Quotient familial CAF/MSA	Tarifs familles Vezins	Tarifs familles extérieures
inférieur à 600 €	1.05 € la demi-heure, soit 2,10 € l'heure	1,25 € la demi-heure soit 2,50 € l'heure
entre 601 et 720 €	1,25 € la demi-heure soit 2,50 € l'heure	1,45 € la demi-heure soit 2,90 € l'heure
entre 721 et 1 000 €	1,40 € la demi-heure soit 2,80 € l'heure	1,60 € la demi-heure soit 3,20 € l'heure
supérieur à 1 011 € et autres	1,50 € la demi-heure soit 3,00 € l'heure	1,70 € la demi-heure soit 3,40 € l'heure

Accueil extrascolaire (mercredi* en période scolaire et pendant les vacances)

* En application du décret du 23 juillet 2018, les accueils du mercredi doivent désormais faire l'objet d'une déclaration d'accueil périscolaire.

Le péri-centre du mercredi est ouvert le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h15, la facturation se fait au ¼ heure. Durant les vacances scolaires, le péri-centre est ouvert tous les jours de 7h15 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h15, la facturation se fait au ¼ heure.

Les prix comme suit pour l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis et extrascolaire sont applicables aux familles de Vezins et de Chanteloup-les-Bois :

Quotient familial CAF/MSA	Journée		½ journée		Journée Sortie	Garde matin et soir
	avec repas 8h30-17h30	sans repas 8h30-12h30 13h30-17h30	avec repas 8h30-14h ou 12h-17h30	sans repas 8h30-12h30 ou 13h30-17h30		
< à 600 €	10,00 €	6,00 €	8,00 €	4,50 €	13,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 € à 720 €	14,25 €	10,75 €	11,25 €	7,75 €	17,25 €	
721 € à 1000 €	15,25 €	11,75 €	11,75 €	8,25 €	18,25 €	
> à 1000 €	15,75 €	12,25 €	12,25 €	8,75 €	18,75 €	

Les prix applicables aux familles extérieures (hors Chanteloup-les-Bois) :

Quotient familial CAF/MSA	Journée		½ journée		Journée Sortie	Garde matin et soir
	avec repas 8h30-17h30	sans repas 8h30-12h30 13h30-17h30	avec repas 8h30-14h ou 12h-17h30	sans repas 8h30-12h30 ou 13h30-17h30		
< à 600 €	12,00 €	8,50 €	10,00 €	6,50 €	15,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 € à 720 €	16,25 €	12,75 €	13,25 €	9,75 €	19,25 €	
721 € à 1000 €	16,75 €	13,25 €	13,75 €	10,25 €	19,75 €	
> à 1000 €	19,75 €	16,25 €	14,25 €	10,75 €	22,75 €	

Concessions cimetière

30 ans - 1 m ²	30 €
30 ans - 2 m ²	60 €
30 ans - 4 m ²	120 €
30 ans - cavurne	350 €
15 ans - colombarium une plaque non gravée incluse	750 €
30 ans - colombarium une plaque non gravée incluse	935 €

Gravure plaque colombarium	15 € la lettre
Dispersion Jardin du Souvenir une plaque incluse	50 €



Tarifs salles communales

Maison Commune de Loisirs et Salle Annexe



MCL



Salle annexe

Tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2022, pour les différentes manifestations :

ACTIVITÉS		Salle principale	Salle annexe	Les 2 salles
Associations concours de belote, loto, jeux...	Vezins	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €
Manifestations associatives entrées payantes ou sur cartes	Vezins	310 €	160 €	470 €
	Extérieur	530 €	265 €	790 €
Particuliers et sociétés (réunions prof., repas de famille, de classe...)	Vezins	220 €	125 €	345 €
	Extérieur	275 €	175 €	445 €
Vin d'honneur	Vezins	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €
Mariage	Vezins	400 €	/	610 €
	Extérieur	645 €	/	995 €
Journée supplémentaire	Vezins et extérieur	150 €	110 €	260 €
1/2 journée supplémentaire	Vezins et extérieur	75 €	55 €	130 €
Chauffage au-delà de 4 heures		25 € par heure	20 € par heure	/
Arrhes		50 % du montant total de la location		
Caution forfaitaire		750 €		
Caution ménage		150 €		
Vidéoprojecteur + Sono		50 € /location		

Rappel pour les associations :

Les associations culturelles, sportives et de loisirs (hors associations scolaires) ont droit à une location gratuite d'une journée de la MCL (salle principale ou salle annexe), ainsi qu'un tarif réduit par an de 75 euros pour une journée de location de la MCL (salle principale ou salle annexe), que cela soit pour une manifestation payante ou non payante. Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

Les écoles ou associations scolaires (OCCE, OGEC, APEL, APEC) sont considérées comme une même entité et ont droit à deux locations gratuites d'une journée de la MCL (salle principale ou salle annexe), ainsi que deux tarifs réduits de 75 euros pour une journée de location

de la MCL (salle principale ou salle annexe) par an. Toute journée supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

Les associations vezinaises qui veulent organiser une galette des rois, bénéficieront d'une gratuité journalière sur une salle uniquement. La manifestation devra se dérouler entre le 1^{er} et le 31 janvier inclus, sous réserve de disponibilité. En dehors de ces dates, le tarif normal s'appliquera.

Les associations vezinaises n'organisant pas de galette des rois pourront bénéficier, dans l'année, de la gratuité pour une assemblée générale dans une des deux salles.

Le prêt de la sono et du vidéoprojecteur est gratuit pour les associations vezinaises.

Salle Saint Pierre et Maison des Associations

Pour les entreprises : Il est possible de louer la salle Saint Pierre située 13 rue Saint Pierre, et la Maison des Associations Place du Général de Gaulle afin d'y organiser des réunions de travail.

Le tarif pour chacune des salles est de 50 € pour une journée de location.

Commission Subventions, Perspective et Développement



Nadia
Bouhatmi
1^{re} adjointe



Magali
Roturier
Conseillère
municipale



Antoine
Mallet
Directeur Général
des Services



Pierre
Herbreteau
Agent
administratif

Les principaux objectifs de cette commission sont : les recherches de subventions, l'élaboration des dossiers de demandes de subventions, les décorations de Noël...

Illuminations Noël 2021



Nos Vezinais et Vezinaises débordent de talent pour faire rêver petits et grands pendant les périodes de fêtes !

Un grand merci !



Commission Patrimoine



Claude Poissonneau
2^e Adjoint



Bernard Cesbron
Conseiller municipal



Blandine Binet
Conseillère municipale



Stève Kochan
Conseiller municipal



Ange Sabtini
Conseiller municipal



Vincent Cottenceau
Agent technique

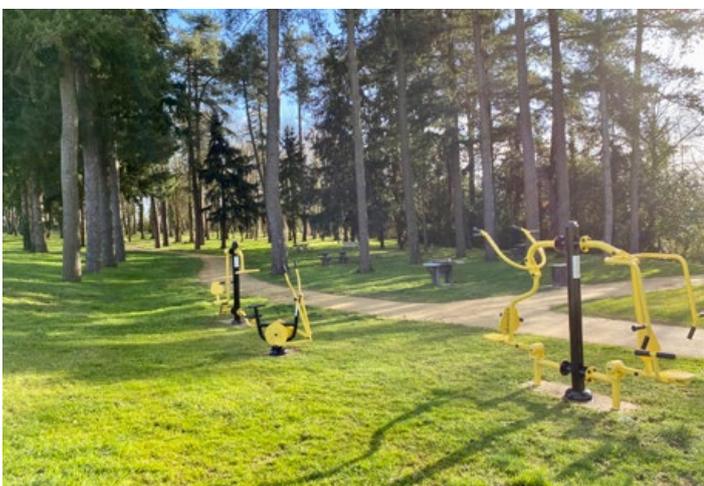
Ouverture de l'aire de loisirs de la Coulée des Douves

Ce projet municipal était une réponse forte aux attentes et besoins des habitants. Le Conseil municipal et les agents y ont travaillé pendant plusieurs mois dans l'idée d'apporter une plus-value à ce site d'exception et ainsi créer un espace intergénérationnel !

La Coulée des Douves, vaste étendue de 4 hectares située l'arrière de la Maison Commune de Loisirs, ne demandait qu'à être étoffée tout en conservant le côté naturel du site.

Les aménagements qui ont été fait :

- > Création d'un nouveau parking de 80 places à proximité de la salle de sports et installation d'un module de toilettes publiques auto-nettoyantes
- > Un terrain multisports avec une piste d'athlétisme,
- > Une aire de jeux pour enfants, un parcours de santé, des tables de teqball, des jeux de dames, un morpion, un baby-foot...
- > Pour les moins sportifs ou celles et ceux qui souhaitent simplement profiter du cadre : un kiosque avec une vue imprenable sur les étangs,
- > Un chemin piétonnier entièrement retracé
- > Des tables, bancs, poubelles et un barbecue en libre accès.



Les derniers équipements mis en service :

- > La tyrolienne
- > Les éléments de fitness au niveau du sous-bois
- > Un parcours d'orientation
- > 6 robots de tonte effectuent l'entretien du site,
- > Une BoxUp qui permet d'utiliser du matériel de sport gratuitement.

Ceux qui viendront compléter l'aménagement prochainement :

- > L'éco-pâturage accueillera ses premiers pensionnaires dans les prochaines semaines
- > La liaison douce piétonnière vers le futur lotissement Le Château.



Veziens, première commune française à s'équiper d'une BoxUp

BoxUp, la solution de partage de matériel de sport et de loisirs via une application mobile et des casiers connectés, est maintenant disponible à Veziens !

Depuis le 9 mai 2022, la station de 6 casiers est disponible à la Coulée des Douves. Elle vient ainsi compléter et terminer l'aménagement du site de 4 hectares.

Dans le but de favoriser la pratique d'une activité physique et sportive, notre commune a choisi de mettre en place la solution BoxUp, qui permet à la population et aux visiteurs d'emprunter gratuitement des objets de sport et de loisirs au moyen d'un smartphone. Ce dispositif 100% autonome qui fonctionne 24h/24, 7j/7 est alimenté par un panneau photovoltaïque ce qui lui permet de ne pas consommer d'énergie pour son fonctionnement.

Une application mobile facile d'utilisation

Pour accéder aux équipements qui se trouvent dans les casiers, les nouveaux utilisateurs doivent :

1. **Télécharger l'application BoxUp** disponible gratuitement sur l'App Store ou Google Play.
2. **Se créer un compte** au moyen d'une adresse e-mail, d'un numéro de téléphone et d'un document d'identité.

Une fois son compte créé, l'utilisateur peut ouvrir le casier à proximité et disposer du matériel mis à sa disposition.

En fin d'utilisation, 3 étapes sont à compléter sur l'application.

Le système auto-vérifie que la durée d'utilisation est respectée et que le matériel est rendu complet et en bon état.

Du matériel soigneusement sélectionné

Notre commune a spécialement choisi le matériel, pour qu'il soit intergénérationnel et adapté aux infrastructures de la Coulée des Douves.

Les utilisateurs pourront disposer gratuitement des objets suivants :



Casier 1

kit Football :

ballons adulte et enfant + pompes.



Casier 2

Kit Basket-ball :

Ballons taille 7 et 5 + plots + pompes.



Casier 3

Kit Badminton :

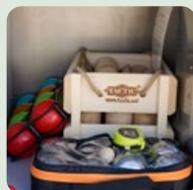
raquettes adultes + enfants, filet pliable et volants.



Casier 4

Kit Spike-Ball :

kit complet avec instructions



Casier 5

Kit Mölkky + pétanque :

8 boules adultes + 8 boules enfant + jeu de Mölkky avec règles



Casier 6

Kit jeux de société :

pions pour jeu de dames, d'échecs et de petits chevaux, balles baby foot, jeux de cartes, Uno, Jenga.



BoxUp une entreprise Suisse

BoxUp a été imaginée en 2018, après que Frank Rouiller et Florian Voumard soient sorties des bancs de l'université avec une seule idée commune en tête : rendre le matériel de sport et de loisirs accessible à toutes et tous, directement sur le lieu de pratique.

Tous deux passionnés de sport, de loisirs et d'innovation, les deux cofondateurs ont décidé d'unir leur force et leur compétence afin de rendre les espaces urbains plus accessibles, attractifs et agréables à vivre à toute la population.

Après plusieurs années de tests et de retours de terrain, BoxUp a installé sa première station en août 2020 et compte aujourd'hui plusieurs milliers d'utilisateurs actifs dans sa communauté. BoxUp est actuellement disponible en Suisse et maintenant en France et a pour objectif d'étendre sa solution sur ces territoires et dans d'autres pays européens.

La nouvelle gendarmerie

Les gendarmes ont emménagé au mois de décembre 2021 dans la nouvelle gendarmerie qui se compose de huit logements et d'un bâtiment administratif. Son inauguration est prévue pour septembre.

C'est la troisième gendarmerie dans la commune. La première construite en 1920 se situait rue Saint-Pierre, devenue le presbytère avec sa salle paroissiale au rez-de-chaussée, transformée ensuite en salle associative et bureau pour la paroisse. La deuxième gendarmerie fut construite dans les années 1970. Elle se composait d'un bâtiment administratif et de six logements.

Le déménagement devenait urgent car le bâtiment était vétuste et il n'était pas adapté pour les personnes à mobilité réduite.

L'ancienne gendarmerie

Les 6 maisons vont être vendues, la priorité sera donnée aux primo-accédants.

Avant toute chose, il faut faire le terrassement, refaire la voirie, vérifier



Ancienne gendarmerie



nouvelle gendarmerie

l'assainissement des maisons, les branchements en eau, etc.

Une future maison de santé

Le bâtiment administratif sera réhabilité en maison de santé pluridisciplinaires.

Pour le moment, quatre cabinets sont prévus au rez-de-chaussée permettant d'accueillir quatre médecins. Les deux médecins communaux y viendront et peut-être un troisième à l'avenir. Il restera une place pour un quatrième médecin, ou un dentiste ou un autre praticien. L'édifice comprendra également deux cabinets pour

les infirmières de la commune. Un logement de fonction est prévu à l'étage.

Le coût

Le budget prévisionnel est de 750 000 €. La vente des maisons et terrains rapporterait environ 550 000 €. En revanche, sur l'appel d'offres des voiries et Réseaux Divers, il y aura peut-être 100 000 € à déduire, il resterait alors environ 300 000 à 400 000 € à financer. Enfin, avec les subventions de l'État pourraient prendre en charge 80 % de ce coût.



Éclairage des baies du clocher de l'église

En fin d'année, un éclairage au niveau des baies du clocher de l'église a été installé par la société Bodet Campanaire.

Sept des huit baies du clocher sont équipées de spots (la huitième abritant l'horloge qui est déjà éclairée). Cet équipement offre la possibilité de changer la couleur du clocher afin de suivre le thème du moment : rose pour Octobre rose, bleu-blanc-rouge pour le 14 juillet et les commémorations, etc.

L'objectif recherché est également la mise en valeur du patrimoine de notre commune : l'édifice est valorisé et permet une mise en lumière des éléments d'architecture. Un gain en visibilité de plusieurs centaines de mètres est constaté.

S'agissant d'un système à LED, la consommation énergétique est très faible (à peine la valeur annuelle de la consommation d'un téléviseur).



Commission Éducation



Mathieu Fardeau
3^e Adjoint



Marylène Cottenceau
Conseillère municipale déléguée



Anne Malinge
Conseillère municipale



Valérie Choimet
Conseillère municipale



Luciane Helbecque
Conseillère municipale



Magali Roturier
Conseillère municipale



Virginie Saulais
Directrice Service Enfance

La commission est en charge :

- > des affaires scolaires, périscolaire et l'accueil de loisirs,
- > du restaurant scolaire,
- > du Conseil Municipal des Enfants (CME),
- > des relations et participations aux assemblées générales de l'ensemble des associations ou structures en lien avec la jeunesse et/ou le scolaire.

Présentation Conseil Municipal des Enfants (CME)

En septembre, les classes de CM1-CM2 des écoles de l'Èvre et St Joseph, ont reçu la visite de Monsieur le Maire et d'Augustine Ouvrard, animatrice aux services enfance. Ce fut l'occasion d'expliquer le rôle d'un élu local, du fonctionnement d'une collectivité et ainsi lancer le prochain Conseil Municipal des Enfants (CME).



Lancement du CME

Il a été proposé aux enfants qui habitent la commune, de se porter candidats et de mener une campagne électorale afin d'élire 12 élèves qui seront les représentants de leurs camarades pour 2 ans.

Le fonctionnement du CME

Les enfants se retrouvent le samedi matin une semaine avant les vacances. Des commissions ont été déterminées en fonction de leurs centres d'intérêt. Les projets sont ensuite élaborés en commission et sont proposés et votés au Conseil municipal.

Les objectifs du CME :

- > donner la parole aux enfants et connaître leurs avis sur les projets de la collectivité
- > proposer des idées et mener de nouvelles actions
- > communiquer, échanger et construire entre enfants d'écoles différentes
- > apprendre les règles de la démocratie et de la citoyenneté, pour découvrir le fonctionnement d'une mairie
- > représenter la commune lors de manifestations et commémorations
- > participer à l'information des autres enfants sur les actions de la municipalité.

Élections

En octobre, les enfants ont été appelés aux urnes pour élire leurs représentants au sein du prochain Conseil Municipal des Enfants (CME). Les Vezinaises et Vezinais qui se présentaient, avaient tous élaborés un programme afin d'exposer leurs projets à leurs camarades !

Il y a eu des heureux et forcément des déçus mais le principal est surtout d'avoir fait la démarche de participer et d'avoir joué le jeu, et pour cela, la municipalité salue cet engagement citoyen !

Après des résultats serrés, ont été élus à la majorité en respectant la parité :

École de l'Èvre

CM1 : Simon BERGER
Soline CHAUVEAU
Quentin TRANCHAND
CM2 : Iliana HARDOU-SAVARIT
Kenzo BILLAUD
Julie SERIAT

École Saint Joseph

CM1 : Louis CUREAU (absent sur la photo)
Valentine MALINGE
Mathéo JURET
CM2 : Eléa BAZOGE
Mathis ROCHAIS
Maia ROTARU



Novembre 2021, le Conseil Municipal des Enfants installé !

Un mois après avoir été élus, les douze jeunes conseillers de CM1 et CM2 se sont retrouvés pour l'installation du Conseil Municipal des Enfants 2021-2022 !

Ils ont été accueillis par la commission Éducation. Ce fut l'occasion de visiter les locaux de la mairie et de les féliciter pour leur élection au sein des deux écoles. À cette occasion, un kit complet leur a été distribué avec notamment une écharpe tricolore.

Les objectifs du CME ont été rappelés aux enfants et ils ont eux-mêmes définis les thèmes sur lesquels

ils souhaitaient travailler. Voici un avant-goût de leurs premières idées : avoir plus d'animaux dans Veziens, avoir des vélos en libre-service, planter des arbres, construire une maison de retraite, faire se rencontrer

les enfants des deux écoles, sensibiliser les enfants à la nature, participer à plus de cérémonies, visiter une déchèterie...

Ces idées seront travaillées et réactualisées après chaque réunion.



Visite académique Octobre 2021



Vendredi 15 octobre, l'école de l'Èvre a eu l'honneur de recevoir la visite de Monsieur Benoît Dechambre, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire, ainsi que de Madame Soizic Chapron, Inspectrice de la circonscription de Cholet Est.

Ce fut l'occasion d'échanger sur les différents projets mis en place par l'équipe enseignante de Veziens.

Les enfants ont notamment été félicités pour leur très belle position de finalistes au concours National du 25^e Parlement des enfants, ainsi que pour le projet relatif à la programmation d'un robot numérique.

Cette visite marque ainsi une reconnaissance du travail et de l'implication des professeurs de l'école de l'Èvre. Monsieur Dechambre a également salué l'action municipale initiée par Monsieur le Maire, pour la qualité du cadre scolaire et des équipements mis en place.

Concert éducatif pour les enfants des deux écoles Février 2022

Les enfants de l'école de l'Èvre et de l'école Saint-Joseph ont pu assister aux représentations données par le Conservatoire du Choletais dans le cadre du festival Itinérances.

Lors de ces deux concerts éducatifs, Arthur Laguette jeune artiste compositeur, et ancien élève du Conservatoire, est venu présenter quelques-unes de ses œuvres. Ce fut l'occasion de faire découvrir aux enfants le piano, le violon et le basson.



Lancement d'un programme multisports

À partir de la rentrée prochaine, la commune de Veziens proposera un nouveau service à destination des enfants de la moyenne section au CM2.

Ces séances seront encadrées par un éducateur sportif diplômé et auront lieu le vendredi soir de 17h à 18h (de la moyenne section au CP) et de 18h15 à 19h15 (CE1 au CM2). Les séances se dérouleront à la salle omnisports de Veziens.

1 > Le premier créneau permettra aux plus petits de découvrir différentes activités telles que les jeux gymniques, jeux athlétiques, jeux d'adresse, jeux d'opposition, jeux collectifs, etc.

2 > Le groupe du CE1 au CM2 aura la chance d'être initié à des disciplines « traditionnelles » telle que le basketball, le handball, le badminton, l'athlétisme, et découvrira également des pratiques comme le kinball, l'escrime, le tchoukball, etc.

L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir différents sports afin de pouvoir s'orienter ensuite vers une pratique en club.

Réalisation d'une fresque collaborative à la Coulée des Douves - Avril 2022

À la suite de l'aménagement de la Coulée des Douves, il est apparu que le mur entre le nouveau terrain multisports et le terrain de tennis n'était plus en adéquation avec le reste du site.

Après une co-réflexion entre la municipalité et le Conseil Municipal des Enfants, l'idée d'une fresque est ressortie de leurs échanges.

Ce projet s'est voulu participatif et après une semaine de travail il a pu se dévoiler aux yeux de tous !

Ce projet collaboratif aura permis de réunir les jeunes du CSI Chloro'Fil, les enfants de l'Accueil de loisirs ainsi que toutes celles et tous ceux qui se sont inscrits sur les deux après-midis qui étaient ouverts à tous.

Cela aura également été l'occasion pour les petits comme les grands de s'initier à l'art du graff' !

Cette fresque intègre les deux fortes thématiques liées au site : le sport par ses nouveaux équipements (piste

d'athlétisme, paniers de basket, buts de foot, tennis...), et la nature avec le parc environnant (synonyme de promenades familiales, de loisirs, détente...).



Cross des écoles

Vendredi 20 mai, les écoles de l'Èvre et St Joseph ont investi la base de loisirs de la Coulée des Douves pour le premier cross des écoles !

Des classes de la GS au CM2, les enfants ont pris le départ du cross sur deux distances, selon les niveaux (650 m à 1 300 m).

Ils ont ensuite tous reçu une médaille de Cédric Van Vooren, Maire de Vezins, pour leurs performances sportives et leurs efforts durant cet après-midi !

Une nouvelle fois, bravo à tous et merci aux parents qui sont venus aider et apporter leur soutien lors de cet événement.



Fonctionnement du permis de bonne conduite

Le permis de bonne conduite est mis en place pour chaque élève fréquentant le restaurant scolaire des écoles maternelles et élémentaires de Vezins.

Avant tout outil de communication entre les professionnels et les familles, c'est aussi un outil éducatif qui permet de responsabiliser les élèves sur leur comportement pendant la pause méridienne.

Le capital initial est de douze points. Selon l'attitude inappropriée, un retrait de un à plusieurs points se voit appliqué.

A l'inverse, l'enfant a la possibilité de regagner un ou plusieurs points en réalisant de bonnes actions ou grâce à un bon comportement sur la durée.

Le permis est remis à l'enfant pour chaque point en moins ou en plus pour que les familles puissent en prendre connaissance et le signer. L'enfant ne rapporte pas son permis à la maison tant qu'il conserve la totalité de ses points.

À partir de 6 points restants sur le permis, la famille est contactée par téléphone,

À partir de 3 points restants sur le permis, un rendez-vous est fixé avec la famille,

En cas de perte de l'ensemble des points, la famille est informée des sanctions prises comme indiqué dans le règlement général des services (exclusion temporaire ou définitive).

Le bilan depuis sa mise en place à la rentrée :

Sur 188 enfants sont inscrits aux services de restauration scolaire (99 pour l'école de l'Èvre et 89 pour St Joseph), **162 élèves ont mangé au moins une fois** au restaurant scolaire. Sur les 162 élèves, **20 se sont vus retirer 1 ou des point(s)** sur leur permis de bonne conduite.

Conclusion : les enfants se comportent de façon civique, bravo !

Commission Urbanisme / Voirie



Jean René Barillère
4^e Ajoint



Blandine Binet
Conseillère municipale



Frédéric Robert
Conseiller municipal



Bernard Cesbron
Conseiller municipal



Ange Sabtini
Conseiller municipal



Antoine Mallet
Directeur Général des Services



Alain Lamotte
Agent technique



Nadège Onillon
Agent administratif

La Commission Urbanisme est en charge de l'étude et de préparation d'urbanisme et d'habitat. Elle émet un avis consultatif en lien avec les services instructeurs de l'Agglomération du Choletais.

La commission est notamment en charge de :

- l'environnement,
- la voirie, la signalisation horizontale et verticale, la signalisation routière,

- le contrôle et la gestion de la voirie agglomérée et non agglomérée,
- les chemins pédestres et ruraux,
- l'éclairage public,
- les espaces verts et de l'éco-pâturage.

Le lotissement du Château est complet !

Les 15 lots sont attribués. Les travaux de viabilisation sont désormais terminés ! Les premiers permis de construire ont été déposés. Pour voir ou revoir la vidéo de l'aménagement, celle-ci est disponible sur notre chaîne YouTube :

<https://www.youtube.com/watch?v=4qx-T1LPKeY>



Âges & Vie au lotissement Le Château

Les travaux ont commencé en avril dernier. L'ouverture devrait se faire en 2023 !

Deux maisons d'environ 380m² vont voir le jour dans ce lotissement. Elles seront louées en colocations meublées à au moins 16 personnes âgées. Six emplois pérennes et non délocalisables seront créés.



Les logements s'adaptent aux besoins des colocataires et évoluent en fonction de leur dépendance. Une équipe d'auxiliaires de vie s'occupe de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, à la préparation, à la prise de repas, au ménage, l'entretien du linge, aux animations, la vie sociale...

Les colocations Âges & Vie sont de « vraies maisons », avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement. L'espace commun (environ 80m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidien-

nement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles (si on le souhaite).

Pour toute demande de renseignement :

0 801 07 08 09 ou 03 81 25 08 23
(appel gratuit)
contact@agesetvie.com
www.agesetvie.com

Travaux de restauration de cours d'eau et zones humides à Vezins

D'octobre 2018 à juillet 2021, des travaux ont été menés par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre (SMiB) au niveau des zones humides du côté de la nouvelle gendarmerie.



Les zones humides sont des milieux complexes et d'une grande diversité, mais plus de 50 % de ces milieux ont disparu en 50 ans ! C'est pourquoi, le SMiB œuvre pour la restauration des cours d'eau et zones humides dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau.

Les travaux effectués sur ces zones :

- > Restauration de la ripisylve (ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau),
- > Débardage et broyage du bois,
- > Diversification des écoulements et des habitats,
- > Restauration du lit mineur,
- > Retalutage des berges,
- > Reméandrage,
- > Création d'une mare et de deux zones humides.

À la suite de ces aménagements, des panneaux d'information ont été installés sur les deux sites.

Les objectifs de ces travaux visent notamment à améliorer la qualité de l'eau, restaurer la continuité écologique, diversifier les écoulements des habitats, restaurer et créer des zones humides, favoriser la biodiversité, et enfin sensibiliser le grand public à la préservation des milieux aquatiques.

Le SMiB Èvre - Thau - St Denis : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une collectivité territoriale qui œuvre pour la restauration des cours d'eau et zones humides dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau. Les travaux réalisés sur les bassins versants de l'Èvre, de la Thau et du St Denis sont principalement financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Régional des Pays de la Loire.

La bonne gestion des haies bocagères

En France, depuis les années 1950, 70 % du linéaire de haies a disparu, y compris dans des régions bocagères comme les Pays de la Loire. Pourtant, les haies remplissent de nombreux rôles et sont très favorables à la biodiversité. Elles sont en effet championnes de la biodiversité en milieu agricole, hébergeant de nombreuses espèces végétales et animales. Quand elles sont bien gérées, elles peuvent accueillir jusqu'à 35 espèces de mammifères, 80 espèces d'oiseaux, huit espèces de chauves-souris, 15 espèces de reptiles et amphibiens ou 100 espèces d'insectes. D'où l'importance de préserver des haies hautes, larges et reliées entre elles.

Les haies rendent aussi de nombreux services aux agriculteurs : protection des cultures contre le vent, bien-être des troupeaux, lutte contre l'érosion des sols, fourniture de bois ou de litière, refuge d'auxiliaires de cultures et de pollinisateurs... Depuis la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux a commencé. Pour les protéger pendant

cette période, la politique agricole commune interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 1^{er} avril au 31 juillet. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) encourage également les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 juillet pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. L'enjeu est de taille, car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

De plus, de nombreuses espèces que l'on trouve dans les haies sont protégées. Outre les oiseaux, les vieux arbres peuvent, par exemple, héberger des chauves-souris ou des insectes protégés (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune). Or, la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit et les peines encourues peuvent être sévères.

Gestion de l'éclairage public

Les lampadaires sont éteints sur l'ensemble de la commune :

- > Du 1^{er} septembre au 14 mai : de 22h 30 à 6h
- > Du 15 mai au 31 août : coupure estivale

Ces mesures d'extinction pendant des horaires peu fréquentés par la population permettent de diminuer la pollution lumineuse, de limiter la consommation d'énergie, protéger la biodiversité et de prolonger la durée de vie du matériel.

Mise en autonomie du composteur

Composteur de la cantine : 755 kg de déchets valorisés en 2021

Le composteur du restaurant scolaire avait été installé fin 2020 après l'étude lancée par la municipalité. Il avait été constaté, à l'époque, qu'il y avait près de 37 kg de déchets qui étaient produits par semaine à la cantine. Les déchets qui ne vont pas dans la poubelle marron, permettent de faire des économies à la collectivité et d'encourager des bonnes pratiques.

En début d'année un bilan de l'utilisation du composteur a pu être dressé par les agents référents de la commune, la surveillante de prévention au service gestion des déchets de l'Agglomération du Choletais et la chargée d'actions environnement au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou. Il en est ressorti que 755 kg de déchets d'ordures ménagères ont pu être évités et valorisés en compost. Si, à ses débuts, l'utilisation du

composteur a rencontré quelques difficultés rapidement résolues, il fonctionne désormais très bien grâce à la maîtrise du processus par les référents.

Comment fonctionne un composteur ?

Le compost se forme par l'action de micro-organismes et par un mécanisme de fermentation :

- 1 > Veiller à une bonne aération : il faut éviter le pourrissement pour maintenir en vie les micro-organismes.
- 2 > Brasser afin de mélanger les couches humides et sèches.
- 3 > Surveiller l'humidité ambiante afin qu'il ne soit ni trop sec, ni trop humide.

Pour rappel, ce site est uniquement à destination du restaurant scolaire et de la périscolaire de Vezins. Les particuliers peuvent s'équiper, notamment grâce à la subvention de 20 € proposée par l'AdC, pour l'achat d'un composteur.



Piscine : déclaration ou pas déclaration ?

Si vous envisagez la construction d'une piscine creusée, semi-enterrée ou hors sol, dont la surface se situe entre 10 m² et 100 m², vous devez déposer une déclaration préalable de travaux en mairie.

Au-delà de 100 m², c'est un permis de construire qu'il vous faut.

Pour une piscine de moins de 10 m² enterrée, semi-enterrée ou hors sol, aucune déclaration à la mairie n'est requise.

Les formulaires et guides sont consultables sur notre site internet : www.mairie-de-vezins.com, onglet « Urbanisme ».

Éco-pâturages

Trois zones d'éco-pâturages ont été mises en place sur notre commune :

1 - Bassin de La Ferchauderie, Chemin du Métreau

Dans cet éco-pâturage de 8700 m², trois petites chèvres occupent l'espace. Des montons de Ouessant vont très bientôt les rejoindre !

2 - Bassin des Chirons, Square de L'an 2000 :

Ici, ce sont 2 génisses de race Jersiaise ainsi qu'un troupeau de moutons bleus du Maine (espèce très ancienne originaire de Maine-Anjou).

3 - Éco-Pâturage de La Coulée des Douves

Des moutons arriveront d'ici quelques semaines.

Pourquoi l'éco-pâturage ?

Ce moyen écologique permet de réaliser des travaux de débroussaillage sur des terrains parfois difficiles à entretenir. C'est le cas sur nos bassins de rétention des eaux pluviales. En plus de diminuer la consommation de carburant et limiter les pollutions associées, cela permet



de réduire les déchets verts et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore.

Quelques règles à respecter :

- > Ne pas donner à manger aux animaux : les chèvres, moutons ou chevaux sont herbivores, ils trouvent essentiellement leur nourriture sur le site. Si besoin, un complément leur est donné par leurs propriétaires.
- > Ne pas les toucher
- > Ne pas entrer sur le terrain
- > Clôtures électrifiées attention avec les enfants

Un guichet numérique pour vos demandes d'autorisations d'urbanisme



Vous souhaitez entreprendre des travaux de construction, de rénovation, d'extension ?

Vous souhaitez modifier votre façade, vos ouvertures, votre toiture ou encore édifier une clôture ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Agglomération du Choletais propose d'effectuer votre demande d'autorisations d'urbanisme sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Aujourd'hui, le dépôt des dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme est uniquement possible sur papier, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

Ces demandes d'autorisations peuvent ainsi se faire en ligne 7j/7, 24h/24 sur le guichet numérique. Développé à l'échelle intercommunale, ce nouveau guichet numérique mutualisé permet de simplifier les démarches des habitants et des professionnels.

Accessible via les sites internet des communes de l'agglomération

Ce guichet numérique est désormais accessible depuis le site internet de l'Agglomération : www.gnaucholetagglomeration.fr ainsi que depuis les sites internet des communes de l'AdC.

Les avantages du guichet numérique

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies papier et de fournir les dossiers en plusieurs exemplaires. Le traitement de la demande est effectué uniquement via les outils informatiques.

Les bénéfices de ce guichet sont nombreux pour les usagers :

- service disponible 24h/24, 7j/7,

- sauvegarde automatique d'une demande en cours,
- assistance en ligne pour effectuer sa demande et éviter les erreurs,
- pré-remplissage de certaines données grâce à la création d'un compte personnalisé et sécurisé,
- récépissés automatiques,
- suivi de l'évolution de la demande en temps réel,
- continuité administrative du dossier (de la demande de travaux jusqu'au suivi de chantier).

Important

Le dépôt de dossier papier reste toujours possible en mairie ou par courrier. Toutefois, lorsque vous déposez une demande sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous ne devez absolument pas la doubler en déposant votre dossier papier en mairie ou en l'envoyant par courrier.

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre dossier. Pour autant, les délais d'instruction légaux prévus par le code de l'urbanisme restent inchangés.

Délais d'instruction

Les délais d'instruction sont variables et dépendent de la nature des travaux et de la situation géographique et juridique du terrain de la demande :

- > Permis de construire (PC) 2 à 5 mois
- > Permis de démolir (PD) 2 à 3 mois
- > Déclaration préalable (DP) 1 à 2 mois
- > Permis d'aménager (PA) 3 à 5 mois
- > Certificat d'urbanisme opérationnel (CU type b) 2 mois
- > Certificat d'urbanisme d'information (CU type a) ... 1 mois

Demande d'arrêté municipal temporaire

Certains travaux (ravalement de façades, réfection de toitures, élagage d'arbres) ou certaines interventions (livraisons, déménagements) réalisés sur la voie publique peuvent engendrer des obstacles ou des dangers temporaires pour les usagers. Une demande d'arrêté municipal et/ou une demande d'autorisation de voirie doit être déposée en mairie dans les cas suivants :



- travaux d'habitation nécessitant l'occupation du domaine public (pose d'un échafaudage, utilisation d'une benne, d'une nacelle, dépôt de matériaux...),

- permission de stationnement de véhicules pour la réalisation de travaux, de livraisons et de déménagements (en particulier dans les rues du centre-bourg),

- réglementation temporaire de la circulation (rue fermée à la circulation, circulation alternée...).

Le demandeur agissant en qualité de propriétaire ou d'entrepreneur doit retirer un imprimé à la mairie, auprès du service urbanisme.

Un délai d'instruction d'au moins une semaine est nécessaire pour toute demande d'arrêté.

Des barrières et des panneaux réglementaires peuvent être fournis par la commune. La signalisation réglementaire doit être mise en place par le demandeur dans un délai raisonnable de 48h avant la date d'intervention ; ce dernier devant en assurer la surveillance lors de son déroulement.

Toute occupation du domaine public sans autorisation ou non-conforme aux prescriptions de l'arrêté municipal engage directement la responsabilité du contrevenant et l'expose à d'éventuelles sanctions.

Commission solidarité et vie associative



Linda Derouineau
5e Adjointe



Marylène Cottenceau
Conseillère municipale déléguée



Liliane Tijou
Conseillère municipale déléguée



Véronique Barré
Conseillère municipale



Joseph Crestin
Conseiller municipal



Nadège Onillon
Agent administratif



Pierre Herbreteau
Agent administratif

CCAS

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Veziins est géré par un conseil d'administration et présidé par Monsieur le Maire.

Le CCAS possède une double fonction :

> accompagner l'attribution des aides sociales légales (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...)

> dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit...)

Si vous êtes en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale peut vous aider. Pour cela, il faut prendre contact avec la Mairie de Veziins au 02 41 49 02 60 ou par mail : mairie@mairie-de-vezins.com

Les membres du CCAS :

Monsieur Cédric VAN VOOREN, Président,
Madame Linda DEROUINEAU, Vice-Présidente,
Madame Marylène COTTENCEAU, Conseillère municipale,
Madame Liliane TIJOU, Conseillère municipale,
Monsieur Joseph CRESTIN, Conseiller municipal,
Madame Madeleine CESBRON, représentante des associations de retraités et de personnes âgées,
Monsieur Bernard CESBRON, représentant de l'association des donneurs de sang,
Madame Denise MAHÉ, représentante des associations de personnes handicapées,
Madame Hélène CESBRON, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Banquet de l'amitié Dimanche 3 octobre 2021

La municipalité a convié tous les Veziinains et Veziinaines, âgés de 70 ans et plus, à partager un moment de convivialité lors du traditionnel banquet de l'amitié !

Le CCAS offrait le déjeuner suivi d'un après-midi dansant aux 115 convives.

À cette occasion, Monsieur le Maire et son équipe municipale, ont pu présenter officiellement le Docteur Bogdan Dragomir et sa compagne.

Le service a été assuré par le Comité des fêtes de Veziins, un grand merci à eux !



Le prochain banquet
se déroulera le
dimanche 2 octobre 2022.

Transport solidaire



Lancé en 2014 à l'initiative du CCAS de la commune de Veziens, ce service permet de mettre en relation des chauffeurs bénévoles avec des personnes sans moyens de transport. Il s'agit d'une solution pour des déplacements occasionnels pour réaliser des actes nécessaires à la vie courante.

Voici le bilan de l'année 2021 :

10 chauffeurs bénévoles

44 personnes inscrites

92 déplacements soit 3 021 kilomètres parcourus

La municipalité remercie les chauffeurs qui ont continué les courses malgré un contexte sanitaire difficile. Le Transport solidaire apporte en plus d'un déplacement essentiel, un moment de partage et de bienveillance !

Si vous souhaitez renforcer l'équipe de bénévoles ou vous inscrire à ce service, n'hésitez pas à nous contacter !

Comment en bénéficier ?

- > Inscription obligatoire auprès de la mairie
- > Le service fonctionne du lundi au samedi de 8 h à 20 h, en fonction des disponibilités des bénévoles
- > La demande doit se faire 48 heures avant le déplacement auprès du chauffeur bénévole (dans la mesure du possible)
- > Une indemnisation des frais kilométriques est demandée au bénéficiaire : 0,40 € du kilomètre pour les déplacements hors de la commune et 2 € par déplacement sur la commune. Ces indemnités couvrent les frais du véhicule : investissement, entretien, assurance, carburant... Le temps passé par le chauffeur n'est pas rémunéré, il s'agit de pur bénévolat.

Distribution de chocolats dans les EHPAD

Chaque année, durant la période de Noël, la Commune de Veziens effectue une distribution de chocolats à ses anciens habitants qui résident en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes).

Les sacs ont été distribués par les membres de la commission solidarité. Nos aînés ont eu le plaisir de découvrir une carte de vœux, un dessin réalisé par les enfants de l'accueil périscolaire, ainsi que des chocolats de la boulangerie-pâtisserie de Veziens.



Remerciement des bénévoles

Janvier 2022

C'est d'habitude lors de la cérémonie des vœux du Maire que sont remerciés les bénévoles qui apportent leur aide durant toute l'année pour notre commune. Faute de cérémonie des vœux du maire, cette année encore, c'est lors du Conseil municipal que Monsieur le Maire a tenu à les convier : Louis-Marie Tijou, Jérôme Roturier, Jean Nicolas, Michel Cesbron, Odile et Alain Bouvet, Monique et Dominique Guibert, Séverine et Christine Favereau.

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Les personnes de plus de 60 ans, leur famille et les professionnels peuvent s'adresser au CLIC de manière gratuite et confidentielle afin d'obtenir toutes les informations utiles concernant le maintien à domicile ou l'entrée en institution : aide à domicile, aides financières, portage de repas, téléassistance, soins, structures d'hébergement, activités de loisirs, transport, amélioration de l'habitat....

Le CLIC IGEAC écoute, conseille, informe et oriente en fonction de chaque situation.

Ce service peut proposer une évaluation complète des besoins de la personne âgée. Une visite à domicile est alors organisée et un plan d'aide adapté à la situation est proposé, en concertation avec la personne âgée et en collaboration avec les différents professionnels sollicités.

Chaque personne qui le sollicite peut bénéficier d'un accompagnement individuel dans ses démarches pour mettre en place le ou les service(s) adaptés et leur prise en charge financière éventuelle.

Le CLIC IGEAC intervient sur l'Agglomération du Choletais.

S'adresser au pôle social :
26 avenue Maudet - 49300 CHOLET
02 41 30 26 34
clic-choletais@gmail.com



Matinée citoyenne

Samedi 11 juin 2022

Volontairement ou involontairement, de nombreux déchets sauvages se retrouvent dans nos rues, nos chemins ou nos espaces verts...

Depuis maintenant 5 ans, la commune de Veziins propose une opération annuelle de ramassage de déchets et de nettoyage, pour faire prendre conscience de l'importance de préserver notre environnement ! Cela permet également de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants.

Cette matinée se déroule dans une ambiance conviviale et ludique tout en encourageant la création de liens entre les habitants.

Cette année, le rendez-vous était donné le samedi 11 juin. Un grand MERCI à tous les participants et à l'année prochaine !

Registre communal

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) invite les personnes vulnérables à s'enregistrer sur le registre communal. L'usage de ce registre est réservé exclusivement à l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Qu'est-ce qu'un registre communal ?

Le registre nominatif communal est un document obligatoire pour toutes les communes. Il est confidentiel et destiné à lister les personnes vulnérables. Il ne sera activé qu'en cas d'alerte liée à un risque tel que le froid, la canicule, une crise sanitaire ou tout autre événement nécessitant une prise en charge spécifique des

personnes vulnérables. L'inscription sur ce registre est facultative, et les personnes ont un droit d'accès et de rectifications des données nominatives. Ce registre permet aux services en charge de la gestion de crise de prendre contact avec les personnes inscrites sur le registre et de s'assurer qu'elles sont bien prises en charge.

Qui peut figurer sur le registre ?

Peuvent figurer, après une inscription sur le registre nominatif :

- > les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile ;
- > les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ;
- > les personnes adultes handicapées (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Qui réalise la demande d'inscription ?

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers : toute personne physique (parent, voisin, médecin traitant, etc) ou morale (centre communal d'action sociale, service de soins à domicile, etc). Il doit cependant être précisé que les demandes d'inscription, lorsqu'elles émanent d'un tiers, sont réalisées individuellement, au cas par cas (par opposition à l'utilisation de listes préexistantes) et par écrit.

Comment s'inscrire ?

L'inscription peut se faire :

- > par téléphone, en contactant la mairie au : 02 41 49 02 60
- > en se rendant sur place
- > en téléchargeant le formulaire en ligne sur notre site internet

Inauguration Sèvre Loire Habitat

Le lotissement privé du Clos de l'Épilletterie a vu sortir de terre 6 nouveaux logements locatifs, inaugurés le jeudi 7 avril dernier.

Notre commune poursuit son partenariat avec Sèvre Loire Habitat, permettant au bailleur social de compléter son offre locative, en réalisant un nouveau programme de



six logements. Cette collaboration a déjà permis la construction de 54 logements dans la commune (10, rue de la Porte en 1975 ; 12, rues des Marronniers et de l'Èvre en 1981 ; 20, squares des Saules et des Tilleuls en 1984 ; 7, impasses du Couvent et Marie Batilliat en 1989 et 5, rue du Teinturier en 1992).

Les six nouveaux logements, bâtis sur un terrain acquis auprès du promoteur Guimont Promotion Immo, sont composés de quatre T3 de 68 m² et d'un T4 de 80 m² de plain-pied. Ils disposent d'une pièce de vie cuisine-salon de plus de 28 m² avec cellier, donnant accès à une terrasse et un jardin privatif. Un garage, accessible par le cellier, vient



compléter l'ensemble. Les salles de bains et toilettes sont adaptables aux personnes à mobilité réduite. Tous les logements correspondent aux normes environnementales et d'économies d'énergie. Ils sont équipés d'une pompe à chaleur individuelle pour la production de chauffage et d'eau chaude.

Faire une demande de logement à loyer modéré

La mairie n'intervient pas dans les attributions des logements sociaux. Pour les personnes souhaitant entrer dans le parc locatif Sèvre Loire Habitat ou Gambetta locatif, il faut remplir un dossier de demande de logement.

Depuis avril 2011, l'ensemble des services enregistreurs a accès à la demande de logement locatif social, dès l'instant où elle est enregistrée dans le système national d'enregistrement.

Processus d'attribution

- 1 > Dépôt du dossier de demande de logement social auprès d'un partenaire
- 2 > Enregistrement de votre dossier papier ou vérification de votre dossier saisi en ligne
- 3 > Instruction de votre dossier suite à une libération de bien
- 4 > Présentation de votre dossier en Commission d'Attribution Logement (CAL)
- 5 > Décision de la Commission d'Attribution Logement
- 6 > Proposition de logement décidée par la Commission d'Attribution Logement

Effectuer une saisie en ligne

Les demandes enregistrées sur le site internet www.demandelogeement49.fr – créer une demande – ont la même valeur que les demandes de logement papier.

C'est une démarche simple, efficace, pratique et rapide qui est ainsi proposée : un seul enregistrement de la demande et de sa pièce d'identité ou titre de séjour, avec la délivrance de l'attestation d'enregistrement sous le délai d'un mois. Il offre la possibilité de modifier la demande, compléter le dossier et procéder à son renouvellement tous les ans.

La demande partagée entre les différents bailleurs sociaux permet de mieux répondre aux besoins des ménages, avec un droit à l'information sur les caractéristiques du parc social et sur les différentes étapes du traitement de la demande.

Déposer un formulaire

Le formulaire de demande de logement social peut également être téléchargé et déposé auprès des organismes partenaires pour enregistrement, accompagné des documents demandés.

Sur notre commune, les bailleurs sociaux « Sèvre Loire Habitat (SLH) » et « Gambetta Locatif » disposent de logements à loyers modérés. Pour effectuer une demande il faut remplir toutes les conditions et déposer un dossier auprès de leurs services.

Marché hebdomadaire

Tous les mardis de 7 h 30 à 13 h des commerçants s'installent sur la place du Général de Gaulle pour proposer leurs produits.

Selon les semaines, les commerçants peuvent changer (certains sont présents toutes les semaines, d'autres tous les quinze jours ou encore une fois par mois). C'est pourquoi nous publions tous les mardis la liste des présents sur nos réseaux sociaux.

> M. Nicolas Mme Claudine BOURGAULT
Poissonniers
Présents chaque mardi
De Maulévrier (49340)



> M. Loïc BOURRIGAUT
Primeur
Présent chaque mardi
De La Pommeraye (49620)



> Mme Marie-Laure MARTINEAU Horticultrice
Présente chaque mardi de septembre à décembre et de mars à juin. De Saint Hilaire du Bois (49310)



> M. Larbi BENNAIM
- Les abeilles du Val de Moine - Apiculteur producteur
Présent le mardi tous les quinze jours
De Cholet (49300)



> Mme Florence ALMEIDA - Vente de vêtements (notamment pour femmes de la taille 34 à 62). Présente le 2^e mardi de chaque mois (sauf en juillet et août)
De Chemillé-en-Anjou (49120)



> M. Benoît et Mme Anne-Claire FUSEAU - Vente de Champignons (pleurotes et shiitakés)
Présents les mardis et dimanches matin selon les stocks. De la ferme de la Tambouille à la Verrie - VEZINS (49340)

> M. Matthieu PAILLAT - Vente de terrines, pâtés et rillettes de veau, agneau et bœuf
Présent 1 mardi et 1 dimanche par mois. De la ferme du Père Matt' à Chemillé-en-Anjou (49120)



> M. et Mme HAY - Charcutiers
Présents chaque mardi
De la Cizay-la-Madeleine (49700)



> M. Steve MAISONNAS - Commanderie de l'Erablière
Basseur de bières artisanales
Présent le 3^e mardi de chaque mois. De Chemillé-en-Anjou (49120)



> Les Secrets d'Emilie Lingerie féminine/ masculine, vêtements femmes et hommes
Présente le 1^{er} mardi de chaque mois



> M. Benjamin VELOPPÉ Épicerie fine O fil de l'eau
Produits locaux et de fabrication artisanale : conserves de calmars, thon, sardines, du cidre, du rosé, du muscadet, de la fleur de sel, etc.

Présent le dimanche :



> M. Jody RENOUX - Ostréiculteur (huîtres de Noirmoutier)
Présent tous les dimanches matin de septembre à avril. De La Guérinière, 85680 Noirmoutier

Personnel communal

Service Administratif

4 agents assurent les tâches administratives quotidiennes de la mairie.



Antoine MALLET

Directeur Général des Services

Placé sous l'autorité du Maire, le Directeur Général des Services est amené à suivre les affaires juridiques de la commune, préparer le budget et gérer le personnel communal.



Pierre HERBRETEAU

Agent Administratif

Chargé de la Communication, Relations avec les Associations, Gestion des locatifs, Salles Communales et du logement Airbnb.



Nadège ONILLON

Agent Administratif

Chargée de l'Urbanisme, de la Comptabilité, des Élections, de l'État Civil et du CCAS.



Emmanuelle COURAUD

Agent Administratif

Assure l'accueil physique et téléphonique des administrés. Gestion de l'Agence Postale Communale, Suivi des réservations cantine, Trajets école/cantine, Surveillance cantine.

Service technique

Le service technique est en charge du bon fonctionnement du domaine public et des infrastructures communales. Il est composé de 4 agents qui organisent et animent le travail dans les domaines de la voirie, les espaces verts et les bâtiments communaux.



Vincent COTTENCEAU

Agent technique

Entretien des bâtiments communaux



Marie-Laure SAVARIT

Agent technique

Entretien des bâtiments communaux, Trajets école / cantine.



Alain LAMOTTE

Agent technique

Entretien des espaces verts



Myriam DRAPEAU

Agent technique

Entretien de l'ensemble des bâtiments communaux

Service Enfance

Périscolaire - Accueil de Loisirs



Virginie SAULAIS

Directrice des Services Enfance

Accueil Périscolaire - Accueil de Loisirs



Audrey LAMOUREUX

Agent d'Animation

Renfort école publique de l'Evre - Trajets école / cantine - Surveillance cantine - Accueil Périscolaire - Accueil de Loisirs



Gilberte RICHARD

*Agent Territorial Spécialisée des Écoles Maternelles (ATSEM)
École Publique de l'Evre - Surveillance cantine*

Trajets école / cantine - Accueil Périscolaire



Augustine OUVRARD

Agent d'Animation

Accueil Périscolaire - Accueil de Loisirs

Trajets et surveillance cantine

Au total, six agents communaux sont chargés des trajets écoles / cantine : Emmanuelle COURAUD, Audrey LAMOUREUX, Gilberte RICHARD, Marie-Laure SAVARIT, Virginie SAULAIS, Augustine OUVRARD

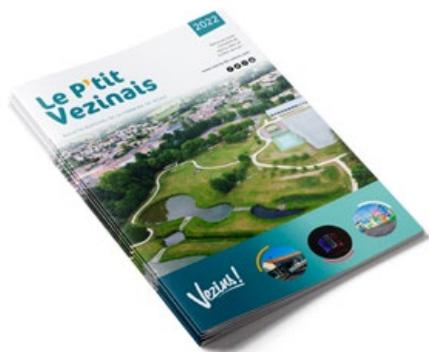
Communication

Veziens, une commune connectée !

Depuis maintenant plusieurs années, la communication a pris une place importante dans la vie communale pour donner une meilleure visibilité sur les projets et les réalisations à Veziens et cela de façon transparente et rapide.

Pour cela, différents supports de communication sont utilisés :

Communication papier



> Un bulletin municipal annuel : tirage 900 exemplaires

Communication digitale



> Facebook : page la plus suivie sur les 26 communes de l'Agglomération du Choletais après celle de la Ville de Cholet.



> Twitter et Instagram : cibles les professionnels, élus, collectivités, entreprises, etc.



> L'application mobile « Veziens »

Les autres supports de communication :



> La borne interactive à l'accueil de la mairie



> L'écran lumineux place du Général de Gaulle



> Site internet : continuellement tenu à jour



> Chaîne YouTube (notamment lancée lors de la crise Covid afin de ne pas couper le lien d'événements municipaux) : vœux du Maire, commémorations, etc.

La fête de la musique fête ses 10 ans !

Cette année, la fête de la musique fête ses 10 ans ! Elle aura lieu le vendredi 1^{er} et samedi 2 juillet prochain. Rencontre avec Ludovic Mahé président du Comité des Fêtes.



Cette année, la fête de la musique fêtera ses 10 ans, quel est le programme ?

Pour fêter les 10 ans de la fête de la musique, nous innovons en proposant un programme sur deux jours. Tout d'abord comme les autres années, les groupes (au nombre de 12 actuellement) investiront le centre

de Vezins le vendredi soir. Ils seront installés du canal jusqu'à l'église et devraient commencer à jouer aux alentours de 20 h 30. Il y aura plusieurs buvettes et de la restauration sur place.

Le samedi à partir de 15h, nous proposerons un rassemblement de divers véhicules anciens avec une animation dansante pour toutes générations. Il y aura ensuite un repas dansant, suivi vers 22 h 30 d'un feu d'artifice sonorisé sur les plans d'eau de la Coulée des Douves.

La fête de la musique est un événement fort sur notre commune, comment expliquez-vous cet engouement ?

Nous essayons de choisir un jour sur lequel il n'y a pas d'autres manifestations d'envergure dans les environs. De plus, en proposant une fête de la musique en juillet, cela permet en quelque sorte de marquer également la fin de l'année scolaire.

Avec la publicité et le bouche à oreille nous captions les habitants des autres communes et cela fonctionne bien. Il y a 3 ans c'était vraiment une réussite il y avait vraiment beaucoup de monde !

La crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur le nombre de bénévoles ?

La crise a forcément eu un impact et le redémarrage n'a pas été facile mais nous pouvons compter sur une équipe solide. La municipalité nous accompagne également, ce qui permet notamment cette année d'offrir aux spectateurs un feu d'artifice !

Si vous souhaitez prêter main forte pour l'organisation et la mise en place, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact

Comité des Fêtes de Vezins
comitedesfetes.vezins49@orange.fr
06 72 96 53 76

Club de l'Espérance

Le site internet du Club de l'Espérance a migré vers celui de la mairie ! Plus facile d'accès, vous pourrez y trouver toutes les actualités du Club.

Il y a 3 façons d'y accéder :

À partir du site internet de la mairie de Vezins :

- > ❶ Page d'accueil, **Icone** accès rapides : **Les associations, Club de l'Espérance.**
- > ❷ Page d'accueil, **Mes Loisirs, Club des aînés (club de l'espérance)**



À partir de votre moteur de recherche :

- > Il suffit de taper « Club de l'Espérance ».

Interview du Docteur Dragomir



Le docteur Dragomir s'est installé en octobre 2021 à Vezins. Il a rejoint le docteur Codreanu au cabinet médical de Vezins afin de conforter l'offre de soin sur la commune.

Rencontre

Je m'appelle Bogdan Dragomir, je suis originaire de Bucarest, j'ai 54 ans, ma conjointe Aurora est décoratrice d'intérieur avec un diplôme d'ingénieur. J'ai deux filles, Karina 24 ans et Ana 20 ans.

Vos filles sont-elles venues avec vous ?

La plus jeune est arrivée avec nous dès octobre mais l'intégration à l'école n'était pas facile car elle parle très peu le français. Pour le moment elle est retournée à Bucarest mais en septembre elle reviendra habiter en France et continuera ses études d'architecte. Je pense que nous lui manquons et la France aussi... !

Notre aînée viendra elle aussi s'installer à la rentrée prochaine. Elle terminera son master de design en Roumanie et elle pourra ensuite travailler ici en France.

Nous serons donc réunis tous les 4 très bientôt !

Quel est votre parcours ?

Je suis diplômé en médecine générale depuis 1993, j'ai commencé à travailler dans un service de pédiatrie à l'hôpital Dr Gomoiu à Bucarest, ensuite j'ai intégré l'hôpital Floreasca qui est le plus grand hôpital d'urgence de Roumanie, et y suis resté pendant 4 ans avec une spécialisation en neurochirurgie.

J'ai ensuite eu une opportunité pour travailler dans l'industrie pharmaceutique. J'ai gravi les échelons jusqu'à devenir directeur national des ventes. Je faisais le lien entre les fabricants de médicaments et les hôpitaux du pays. J'ai ensuite été consultant auprès de grands groupes.

J'ai donc une expérience de plus de 15 ans dans le pharmaceutique. En 2013 je suis revenu à mon premier amour... la médecine ! J'ai exercé dans des cabinets de famille qui pouvaient aller de 2500 à 4000 patients !

Quelles étaient vos motivations pour quitter Bucarest ?

Le projet était de partir car les filles sont grandes et avaient déjà leur indépendance.

Nous avons pris la décision avec ma famille de quitter le système roumain pour vivre mieux en terme de rémunération et cadre de vie. Pour vous donner un ordre d'idée, le salaire moyen en Roumanie est de 680 € par mois.

Les praticiens sont payés par l'État et leur salaire est vraiment très peu élevé.

Cela doit être dépaysant de passer de la capitale de la Roumanie avec presque 2 000 000 d'habitants, à Veziens petite commune de 2 000 habitants ?

Nous réfléchissions à ce projet depuis déjà plusieurs années... quitter la pollution, les nuisances sonores et toutes les contraintes liées à une très grande ville... quand nous partions en vacances c'était toujours pour partir en milieu rural, dans des lieux reposants et calmes. Il nous est arrivé de partir dans un village de 50 habitants et c'était pour nous un vrai plaisir.

La France nous a toujours attiré... nous y sommes venus au moins 7 fois en vacances... de plus Aurora et moi avons étudié le français dans nos cursus scolaires.

Ici, je n'ai plus à faire une heure de route pour aller travailler... et une autre heure pour rentrer chez moi le soir ! Actuellement, je ne mets plus qu'une minute (rire) !

De plus, à Cholet il y a tout ce qu'il nous faut et nous y sommes en seulement 15 minutes...

Votre intégration professionnelle a été facilitée grâce à une connaissance...

Sur la commune de la Romagne un autre médecin vient de Roumanie,

Mihnea Dragomir, (nous n'avons pas de lien de parenté). Nous étions dans la même école en médecine, j'ai donc pu compter sur son aide lorsque je suis arrivé. Nous avons pu faire des gardes ensemble à l'hôpital de Cholet. Cela m'a permis d'apprendre les procédures et les habitudes françaises quant aux médicaments, les noms changent mais les molécules sont les mêmes.

Comment organisez-vous votre travail ?

Actuellement ma patientèle est d'environ 600 personnes, et elle s'agrandit chaque jour. Je prends toujours de nouveaux patients et ils sont les bienvenus. Le cabinet est ouvert du lundi au samedi, en cas d'urgence je consulte le même jour et je reste disponible.

L'intégration en France et notamment à Veziens a-t-elle été facile ?

La mairie a vraiment tout fait pour que je ne manque de rien... j'ai eu un excellent accompagnement. Elle nous a mis à disposition un logement afin que je puisse m'installer plus sereinement. Vous savez le niveau de vie n'est vraiment pas le même ici, l'argent a donc filé très vite. Je suis vraiment très reconnaissant de tout ce qui a été fait pour moi.

J'ai eu toute l'aide possible dès le début. Mon bureau dans le cabinet a été entièrement refait et complètement équipé par la mairie.

Ici j'ai trouvé l'entraide, la solidarité et le désir d'aider... je peux aujourd'hui dire que j'ai également trouvé des amis... !

Qu'appréciez-vous à Veziens ? Avez-vous des activités sur vos temps de repos ? La gastronomie française ?

J'aime pêcher et me retrouver dans la nature et le calme... le dimanche je vais à l'étang de l'Uzellière, je me retrouve donc avec les poissons et les oiseaux.

Nous étions déjà habitués à consommer la même nourriture qu'ici (fruits de mer, vin, etc). Mais aimons beaucoup le fromage et la viande, notamment le bœuf cuit sur le grill !

Comment voyez-vous l'avenir ?

Je peux travailler jusqu'à 70 ans (rire) ! Et c'est à Veziens que je souhaite vivre, trouver un terrain et construire une maison... la famille, la maison, la future maison de santé, un étang pour pêcher et des amis... c'est tout ce qu'il me faut !



E. GOURICHON
1 Rue des Frairies
49340 VEZINS
Tél. 02 41 64 40 18
Fax 02 41 64 49 15
E-mail : gaelle@etsgourichon.fr

 ENERGIES RENOUVELABLES
 CHAUFFAGE CLIMATISATION
 PLOMBERIE SANITAIRE
 SANITAIRE SALLE DE BAINS
 ELECTRICITE
 IRRIGATION RECOVERY CAP



DECOR MOREAU
le spécialiste de la rénovation depuis 1958

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS :

| peintures | murs | revêtements de sol |
décoration de l'entreprise | Outillage

126 Boulevard de Strasbourg - 49300 Cholet
02 41 65 00 35







État civil

Il se sont unis en 2021, tous nos meilleurs vœux !

mariages

29/05/2021	Geoffroy GOLDSTEIN et Ludivine ZARKOS	14/08/2021	Willy RALLE et Manuella GOURDON
12/06/2021	Jonathan LEMAIRE et Adeline FAUCHER	28/08/2021	Christopher ROY et Océane DUQUESNOY
03/07/2021	Samuel TRANCHAND et Myriam BAUMARD	23/10/2021	Anthony BUFFARD et Véronique SORIN
10/07/2021	Julien TOURNADE et Nathalie GUYOU		
13/07/2021	Yoann BARONNIE et Marie RAMPNOUX		



Bienvenue aux nouveaux petits Verzinais et Verzinaises !

naissances

13/04/2021	Emma ROUTHIAU	22/10/2021	Capucine LOUCHART
14/04/2021	Tom BAZOGE	29/10/2021	Mathis ROY
01/05/2021	Charlotte SACHOT	04/11/2021	Margot BESLER HERNY
02/05/2021	Olivier DAVY	08/11/2021	Oscar ONILLON
10/05/2021	Camille DUVEAU	21/11/2021	Louison GODIN
14/06/2021	Mya CHABAUTY BODY	26/11/2021	Joseph DOYEN BOURGUIGNEAU
17/06/2021	Angèle DAVY	08/01/2022	Loanna VILLENEUVE LEHAGUEZ
16/07/2021	Ambre JACQUET	14/01/2022	Joyce PELLETIER
25/07/2021	Hugo COUSSEAU	21/01/2022	Astan CISSOKO
26/07/2021	Gianni BATARDIERE	21/01/2022	Geneviève CISSOKO
10/08/2021	Lola CHALET	24/02/2022	Aloïs LOIZEAU
20/08/2021	Lynna LE BAIL	02/03/2022	Mila CHARRUAU
23/09/2021	Léandre LEBLANC ROSSIGNOL	09/03/2022	Henri ROUTHIAU
26/09/2021	Mayron MERIAUX	11/03/2022	Ezra BOUCHET
29/09/2021	Mylo LOEUP	14/04/2022	Elise CUREAU
03/10/2021	Alyssa REMARS DABIN		
15/10/2021	Louay NOULI		



Toutes nos pensées les accompagnent

décès

20/04/2021	Pierre CESBRON	95 ans
22/07/2021	Marie-Claire LAMBERT (née REPUSSARD)	93 ans
31/07/2021	Christiane CATROUX (née FALIGANT)	92 ans
11/08/2021	Chantal COUGNAUD	77 ans
27/11/2021	Michel RANNOU	78 ans
21/01/2022	Georges GUERIN	82 ans
31/01/2022	Guy OUVRARD	75 ans
01/02/2022	Louis AUGEREAU	74 ans
03/02/2022	Denise TASTARD (née ROUSSIERE)	92 ans
20/02/2022	Hélène BREBION (née GABILY)	92 ans
23/03/2022	René PIFFETEAU	79 ans



L'Accueil de Loisirs les P'tits Potes

Un lieu où l'on s'amuse dans la joie et la bonne humeur !

À chaque période de vacances scolaires, une trentaine d'enfants en moyenne est présente à l'Accueil de Loisirs pour participer à de nombreuses animations, autour d'activités manuelles et sportives, de grands jeux, de sorties...

Souvenirs, souvenirs, petite rétrospective (de l'été 2021 aux vacances de printemps 2022)

Cet été, la machine à voyager dans le temps a transporté les enfants dans le futur !!! En quelques jours ils ont pu vivre au temps de la préhistoire, en réalisant une fresque sur le thème des dinosaures. Ils ont été très créatifs ! Est venu ensuite le Moyen âge : confection de chapeaux, épées, blasons, des tenues pour se glisser dans la peau d'un chevalier ! Pour la dernière destination de ce voyage dans le temps, les enfants ont été propulsés vers le futur. De nombreuses activités ont été réalisées sur le thème des robots et de l'espace. Les enfants ont pu s'adonner à de multiples expériences scientifiques.

De nombreuses sorties sur cette période estivale : 116 enfants y ont participé.

> **Sortie à la Maison du Potier au Fuleit** (Montrevault-sur-Èvre). Visite du musée et atelier poterie où les petits et grands ont créé leur propre poterie ! Les enfants ont laissé libre cours à leur imagination.

> **Sortie au parc de la Vallée à Massais** (79). Ils ont pu profiter des nombreuses attractions sur place et se défouler !!! Le soleil étant au rendez-vous, ce jour-là, les enfants ont inauguré les nouvelles casquettes à l'effigie de l'Accueil de Loisirs « Les P'tits Potes ».

> **Sortie au parc Terra Botanica**, où tous les enfants ont vécu de très belles aventures, voyagé dans des coquilles de noix, franchi avec brio les différents parcours dans les arbres...

Les vacances d'automne : une semaine où les enfants ont fait leur show sur le thème « Tous en Scène », théâtre, mimes, défis avec Domino Day, lego master et un diner presque parfait... Et avec un temps fort où 41 enfants ont pu s'adonner à la découverte de l'art du cirque !



les P'tits Potes



Ce fut l'occasion de tester leur équilibre et d'effectuer des acrobaties dans les différents ateliers proposés par Amandine, intervenante de l'école de cirque La Baraque à Cirque à Cholet accompagnée des animatrices de l'Accueil de Loisirs.

Les vacances de Noël : « la féerie de Noël », s'est invitée. Les enfants ont réalisé des décorations pour les tables de cantine et le sapin.

Les vacances d'hiver : 5 jours de grandes et belles aventures ! Les enfants ont franchi tous les obstacles du parcours des héros de Ninja Warrior, ont participé à la carte aux trésors, un jeu d'aventure et de jeu de piste autour de plusieurs lieux (bibliothèque, poste, boulangerie, pharmacie...), dans le but de trouver la rose des vents, et sans oublier la participation aux grandes épreuves et énigmes de Fort Boyard.

Le temps fort de la semaine fut la sortie au parc Ouistiti à Beaucozézé pour s'adonner à différentes activités : structures gonflables, trampolines, toboggans, piscines à balles...

Les vacances de printemps : les enfants ont été plongés dans l'univers des « Monsieur Madame » !

Ces petits chanceux ont pu visiter le hangar des carnavaliers et découvrir en avant-première les chars du carnaval de Cholet

Sous un beau soleil printanier, les plus grands ont débuté la fresque de la Coulée des Douves. Les plus jeunes ont eu été mis à contribution pour réaliser une fresque dans la cour du centre.

Les enfants, Audrey, Augustine, Virginie et Gilberte vous donnent rendez-vous dès le vendredi 8 juillet, pour de nouvelles aventures à travers les différents continents !

Ouverture de l'accueil de Loisirs du 8 au 29 Juillet et du 22 au 31 août : inscription sur le portail famille du 6 au 19 juin.



Virginie



Audrey



Gilberte



Augustine

École de l'Èvre



L'école de l'Èvre accueille pour l'année scolaire 105 élèves répartis dans 4 classes :

- > PS/MS Mmes Binet et Dennemont, Mme Richard (ATSEM)
- > GS/CP Mme Moreau, Mme Lamoureux (ATSEM)
- > CE1/CE2 Mme Denis
- > CM1/CM2 Mme Decrand

Le projet éducatif de l'année intitulé « bien-être à l'école » cherche à promouvoir des conditions qui permettent épanouissement personnel et développement à la citoyenneté.

L'école participe au programme Eco-Ecole pour la première année. Il s'agit d'un programme international d'éducation au développement durable qui s'adresse



aux établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

Ainsi, l'école inscrit ses actions et son engagement pour le développement durable en travaillant cette année sur le thème des déchets. Depuis la rentrée, tous les élèves, la communauté éducative et les partenaires du projet sont mobilisés pour bien trier les déchets, valoriser certains

déchets, utiliser des fournitures plus respectueuses de l'environnement

Enfin après 2 années de report l'école pourra « faire son cirque », les élèves participeront en juin à une semaine découverte des arts du cirque au sein d'un chapiteau installé sur le parking de la MCL.



L'école remercie l'ensemble des partenaires qui lui permettent de mettre en place des projets enrichissants : parents d'élèves, APEC, municipalité de Veziens, agglomération du Choletais, bibliothèque Marque-Pages

L'équipe enseignante de l'école de l'Èvre de Veziens

Contact

Place Flandres Dunkerque - 49340 VEZINS

02 41 49 02 64

ce.0490676u@ac-nantes.fr

<https://ecoleprimairedelevre-vezins.e-primo.fr/>

HB SARL Hervé BOUSSEAU
PLOMBERIE - ELECTRICITE - CHAUFFAGE

28, rue Cheneveau - 49340 VEZINS
herve.bousseau49@orange.fr
02 41 64 43 77 - 06 08 64 09 57

CABINET D'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

Jean-Philippe Cesbron
Diagnostiqueur Immobilier

diag.cesbron@orange.fr
06 85 08 30 95

9 rue des Landes
49340 Veziens

Diagnosics pour vente et location de biens immobiliers

École Saint-Joseph



Le thème de cette année était : « Contes enchantés, contes en chantant ».

Les contes ont longtemps été transmis oralement. Depuis 2013, le ministère de l'Éducation nationale les a reconnus comme une première culture littéraire partagée.

Durant les premières années, le recours aux contes est à relier à différents objectifs pédagogiques : la lecture et l'oralité qui vont favoriser le développement de l'imaginaire, puis l'écriture à l'école primaire. L'album est un support privilégié pour stimuler à la fois les capacités réflexives, l'imaginaire et la créativité de l'enfant.

Les contes traversent ainsi, cette année, tous nos apprentissages. De la musique, grâce à notre partenariat avec le conservatoire de Cholet et la commune de Vezins, en passant par les arts visuels, la langue et la littérature.

Au cours de ces derniers mois, nous avons eu la chance d'accueillir une conteuse, Patricia Ouvrard, de la Compagnie RACONTE. Dans chaque classe, nous avons pu écouter des contes traditionnels adaptés à chaque tranche d'âge.

Nous sommes aussi allés au château du Plessis-Macé, où, à travers des contes, mis en scène par deux comédiens, les enfants ont pu vivre une expérience théâtrale et rencontrer les personnages qui peuplent les histoires. Ils se sont facilement identifiés aux héros et ont craint les méchants.

Enfin, chacun pourra à travers un spectacle lors de notre kermesse, jouer et faire de la musique comme dans les contes.



En dehors de notre thème d'année, nous avons pu bénéficier, comme les années précédentes, des différentes propositions de l'AdC : le golf, la piste routière, les activités nautiques à Ribou pour les élèves de CM, la patinoire pour les classes de GS/CP et CE1/CE1.

En lien avec la bibliothèque, les enfants de la classe d'Elina ont participé au Voyage lecture sur le thème « Slow Livres ». Ils sont allés à la rencontre de l'école de l'Èvre et de l'école Saint Exupéry de Trémentines pour partager un moment autour des albums qu'ils ont préférés.

Enfin, grâce à notre opération de solidarité, nous avons pu faire un don à l'association Ukr'ngo pour venir en aide à la population ukrainienne.

N'hésitez pas à visiter notre site, vous y trouverez beaucoup d'autres informations :

<https://www.vezins-stjoseph.fr/>

Bruno Robin, directeur de l'école Saint-Joseph de Vezins.



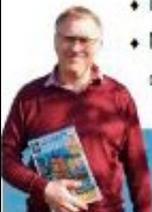
Batel
Ingenierie d'énergies

Bureau d'études électrique - thermique - SSI
La Novathèque - 5 Bd Pierre Lecoq - 49300 CHOLET
☎ : 02 41 49 18 20 - ✉ : contact@batel.fr
Site internet : <http://www.batel.fr>



N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations si vous voulez :

- Mandater votre propriété ou votre entreprise;
- Nous rejoindre en tant qu'agent ou mandataire;
- Mettre en place des partenariats d'apporteur d'affaires;
- Mettre en place des collectes de fonds pour les associations / clubs / équipes.



mikegoldsmith@leggett.fr 07 89 04 59 55
Sweet : 800 177 086

APEL et OGEC

APEL : Association des Parents d'élèves de l'École Libre

OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique



Composition du bureau

> APEL

Présidente : Sonia MATIGNON

Vice-présidente : Manuella RALLE

Trésorier : Mounir BELAHCEN

Vice-trésorière : Laura DANIEL

Secrétaire : Virginie AUDUSSEAU

> OGEC

Présidente : Magali MERLET

Trésorière : Séverine NAUD

Secrétaire : Laure GIRARDEAU



Retour sur les activités de 2021-2022 :

Septembre 2021 :

- > Pot de rentrée

Octobre 2021 :

- > Assemblée générale

Novembre 2021 :

- > Vente de Gâteaux Bijou

Décembre 2021 :

- > Vente de chocolats

> Marché de Noël : c'est un magnifique marché de Noël qui s'est déroulé dans la cour de l'école. Accompagné de musiques de Noël et d'un décor lumineux des artisans locaux, un Food Truck ainsi que des animations ont pu faire de cette soirée une parenthèse enchantée à l'approche de Noël !

Février 2022 : vente de bouteilles transparentes laissant apparaître les dessins des élèves



Mars 2022 :

> Concours de palets. Le concours de palets en date du 11 mars, a réuni 28 équipes soit 56 joueurs, en baisse par rapport aux années précédentes en raison des mesures sanitaires appliquées durant cette période. Une nouveauté cette année : un concours de palets enfants dès 17h30 (parcours de 3 jeux en bois), tous les enfants étaient les bienvenus sans inscription !

- > Nouvelle vente de gâteaux Bijou

- > Portes ouvertes de l'école

Avril 2022 :

- > Vente de saucissons

> Marché de Printemps (fin avril). Le marché de printemps de l'école a lieu au printemps tous les ans. Un stand est tenu place du Général de Gaulle et propose à la vente des plants de fruits et légumes ainsi que des fleurs provenant des Serres de la Génrière.

Mai 2022

> Sortie scolaire au Château du Plessis Macé puis cross des écoles organisé par la municipalité.

Les événements à venir

Mai et juin 2022

> Venue d'une conteuse sur le thème de l'année « Contes enchantés et en chantant »

- > Kermesse

- > Fin juin : Pot de fin d'année

Comment nous rejoindre ?

Chaque parent d'élèves peut à tout moment de l'année venir gonfler les rangs de l'association afin d'apporter sa contribution qui nous aiderait beaucoup, une nouvelle idée, un nouveau regard, venez nous rejoindre. Nous avons besoin de bénévoles !



Nous contacter

Apel.vezins.stjoseph@ac49.net

Impasse Joseph Giron
49340 VEZINS

[ecole49vezins](https://www.facebook.com/ecole49vezins)

www.vezins-stjoseph.fr

Mot personnalisé du président

Nous sommes une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à l'animation de notre école. Le dynamisme qui anime le groupe reflète la bonne humeur partagée.

Ces 2 dernières années n'ont pas été faciles, mais les parents ont toujours été au rendez-vous pour les différentes ventes et nous les en remercions.

Le pot de rentrée, le marché de Noël et le concours de palets ont permis de réunir à nouveau les parents, les enfants et l'équipe enseignante avec beaucoup de convivialité.

Notre Kermesse du 18 juin prochain marquera la fin de l'année scolaire avec joie, gaieté et les bons moments qui resteront gravés dans la mémoire des enfants.

L'équipe APEL OGEC

Badminton Loisir Vezins



Composition du bureau

Président : Alain Quété
 Vice-président : Ludovic Ouvrard
 Secrétaire : Karen Tignon
 Vice-secrétaire : Tiffanie Quété
 Trésorier : Steve Rochais
 Vice-trésorier : Julien Vergnault

> À ce jour l'association compte 25 adhérents

Activités en 2021 :

Assemblée générale le 6 juillet 2021

Comment rejoindre l'association

Les personnes désireuses de rejoindre l'association ou faire une session d'essai peuvent venir lors d'une séance le mardi entre 20h et 22h.

Vous pouvez également venir en discuter lors de l'assemblée générale.

Cela fait maintenant 8 ans qu'une vingtaine d'adhérents mixte prennent plaisir à venir tous les mardis de 20h à 22h afin d'échanger quelques parties de raquettes.

Tout d'abord par un échauffement, et puis voilà que commence les matchs en simple et les premières gouttes sur le front. Pas de compétitions, juste l'envie de se défouler, de progresser et de gagner. Et pour finir, les matchs en double.

Pour la saison prochaine, nous vous invitons à venir faire un essai au mois de septembre pendant ce créneau, pour les personnes de + 18 ans.

Alain Quété

Nous contacter

blvezins@gmail.com

ESVCT (Entente Sportive Vezins Chanteloup la Tourlandry) Club de tennis



Composition du bureau

Co présidentes : Céline Berthelot et Anne-Claire Franquet
 Trésorière : Marie Delaunay
 Secrétaire : Christian Fortuné
 > 35 licenciés (17 adultes et 18 jeunes)

Nous comptons actuellement 35 licenciés (17 adultes et 18 jeunes), 26 d'entre eux font des entraînements le lundi avec notre enseignant diplômé Christophe Métais, 5 heures de cours réparties en fonction de l'âge et du niveau.



Retour sur les 2021-2022

- > Championnats départementaux seniors par équipe : 1 équipe femmes et 1 équipe hommes hiver et été
- > Crêpes raquettes
- > Tournoi entre licenciés

Calendrier des prochains événements :

Tournoi de double 11 juin 2022
 Licence découverte tennis (terrain extérieur tout l'été)

Comment et quand rejoindre notre association :

- Essais tennis 13 et 20 juin 2022 :
- > enfants de 6 à 9 ans : de 17h30 à 18h30
 - > enfants de 10 à 13 ans : de 18h30 à 19h30
 - > adolescents de 14 à 18 ans : de 19h30 à 20h30
 - > adultes : de 20h30 à 21h30

Inscriptions le 20 juin de 18h30 à 19h30 à la salle de sports

L'ESVCT (Entente Sportive Vezins Chanteloup la Tourlandry), club de tennis, est heureux de voir ses activités reprendre normalement

après ces 2 années compliquées dues aux conditions sanitaires. Nous espérons que le retour à la vie normale vous donnera envie de vous remettre au sport. Nous vous accueillons dans une ambiance familiale, détendue mais aussi avec un esprit de compétition pour ceux qui le veulent.

Du côté du bureau, nous sommes heureuses d'accueillir Marie Delaunay à la fonction de trésorière !

Profitez d'une licence FFT découverte à 10€ par personne. Cette licence est valable 3 mois une fois dans la saison sportive (soit jusqu'au 31 août 2022). Vous pouvez jouer en illimité avec un autre licencié du club ou avec un carnet de 15 tickets de 30 minutes avec un invité.

Venez nous rejoindre !

Tennistiquement le bureau

Nous contacter

Céline Berthelot 06 31 93 28 01
 Anne Claire Franquet 06 89 98 91 39
 ententesportive.vezinschanteloup
 entente-tennis-vezins.clubeo.com
 esvezinsct@gmail.com

Club de l'Espérance



Création du Club en août 1976

Composition du bureau

Co Présidents : Madeleine Cesbron et Michel Cesbron (rue des Landes)
 Vice-Présidente : Josiane Cammarata
 Trésorier : Jean-Marie Poinel
 Trésorière adjointe Jocelyne Juret
 Secrétaire : Evelyne Tessier
 Secrétaire adjointe : Marie-Hélène Maillot
 Membres actifs : Michel Cesbron (rue d'Anjou), Rachel Cottencaeu, Patrice Girard, Joël Laroche et Jean-Max Savarit
 > **Le club compte à ce jour 140 adhérents.**

Activités en 2021 :

> 8 Novembre : sortie spectacle à Sainte Radegonde
 > 17 Novembre : Concours de jeux divers pour le Téléthon
 > 28 Novembre : Sortie Cabaret à Sainte André Goule d'Oie
 > 11 Décembre : dictée pour le Téléthon ainsi que la soirée des Maisons Illuminées et dégustation de vin chaud
 > 31 Décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre

Activités depuis le début d'année :

> 9 Mars : Assemblée générale et dégustation des bottereaux
 > 3 Avril : Théâtre « Un pépin dans les noisettes » à Saint-Paul-du-Bois
 > 27 Avril : Mini concours de Printemps de jeux divers
 > 18 Mai : Sortie pique-nique à Brissac et visite du château



5 prochaines activités :

> 9 Juin : Sortie avec Chloro'fil à la Venise verte
 > 6 Juillet : Rencontre avec le Club de La Tourlandry
 > 27 Juillet (date à confirmer) : Pique-nique du Club à l'étang de l'Uzellière
 > 8 septembre : Sortie à la Ferté Bernard
 > 14 septembre : Repas de Valanjou
 > 6 Novembre : Bal d'Automne avec Didier Gilbert
 > 7 Décembre : Concours de Belote Interclubs
 > 10 Décembre : Maisons Illuminées et vin chaud
 > 14 décembre : Goûter de Noël
 > 31 Décembre : Réveillon

Comment rejoindre l'association

À tout moment de l'année, les personnes désireuses de se joindre à nous peuvent s'inscrire auprès des membres du bureau.

Mot des Présidents

Le « Club de l'Espérance » qui existe depuis de nombreuses années à Vezins, a traversé bien des tourments, mais a toujours su rebondir. Après ces deux années qui nous

ont freinés dans nos élans, nous reprenons peu à peu nos activités :

- Rencontre du mercredi avec jeux de cartes, pétanque ou palets et bricolage.
- Propositions de sorties : théâtre, voyage, journée pique-nique
- Concours de belote, de pétanque, bals,
- Atelier informatique, généalogie,
- Groupe de randos qui vient de



rejoindre le Club

Nous restons ouverts à toutes propositions, comme dernièrement la mise en place de l'atelier Généalogie. La période que nous avons traversée nous a fait ressentir combien les rencontres sont indispensables. Se retrouver avec d'autres pour échanger, faire des projets, partager des moments de loisirs, de détente, permet de rompre l'isolement. Le « Club de l'Espérance » encourage les personnes retraitées à venir le rejoindre, afin que le tissu associatif de Vezins continue à vivre et offrir à la population des activités qui favorisent « le bon et le bien vivre » à Vezins.

La Présidente, Madeleine Cesbron
 Le Président, Michel Cesbron

Nous contacter

Michel Cesbron
 Tél. : 06 75 43 81 43
 Mail : clubesperance2022@outlook.fr



Gym détente Vezins



Composition du bureau

Présidente : Marie-Claire Augereau
 Vice-Présidente : Evelyne Tessier
 Secrétaire : Catherine Guillou
 Secrétaire adjoint : Jean-Jacques Defois
 Trésorier : Alain Herisset
 Trésorière adjointe : Marie-Hélène Maillot
 Membres actifs : Annie Bregeon,
 Chantal Frouin Anne-Pascale
 Rotureau

L'association GYM détente propose tous les mercredis :

- > Une GYM douce de 10h30 à 11h30 animée par Yohanna qui permet aux gens de tous âges de garder souplesse et endurance dans une ambiance conviviale et détendue.
- > Une GYM détente de 20h15 à 21h15 animée par Stéphane qui propose chaque semaine un cours différent, avec du matériel adapté (balles,

bâtons, haltères, élastiques...). Ces exercices dirigés par l'animateur sont corrigés, encouragés et permettent de renforcer tonus musculaire, souplesse et équilibre.

L'association accueille des adhérents de communes avoisinantes (La Tourlandry, Coron, Chanteloup-les-Bois...)

Les séances se déroulent à la salle de sports de Vezins mais l'hiver, la salle des fêtes est mise à notre disposition par la municipalité que nous remercions. Aux beaux jours, quand le temps le permet, la séance a lieu en extérieur.

En principe, le premier cours a lieu le premier mercredi de septembre. Une information « papier » est placée au panneau d'affichage des associations sportives. N'hésitez pas à venir découvrir notre activité ! La séance d'essai est gratuite et sans engagement.



Gym douce du mercredi matin



Gym détente du mercredi soir

Pour tous renseignements contacter

Pour la Gym douce :

Evelyne Tessier - 02 41 65 62 83

Pour la Gym détente :

Catherine Guillou - 02 41 64 48 17

Jumelage Franco-Belge



Bureau

Président : Thierry Charlos
 Trésorier : Quentin Bouchet
 Secrétaires : Laura et Léa Charlos

Depuis 1976, nous nous retrouvons chaque année paire à Vezin en Belgique et chaque année impaire à Vezins en France. Nos week-ends de retrouvailles, à la base autour du football, ont bien évolué et sont aujourd'hui surtout le signe d'une grande amitié franco-belge.

Après deux années sans jumelage, la Belgique nous a reçu pour un long week-end festif les 4 et 5 juin derniers. Cette année, une trentaine de français ont retrouvé leurs amis belges.

De notre côté, nous organisons la traditionnelle soirée du jumelage qui aura lieu cette année le samedi 10 décembre à la MCL de Vezins. Nous espérons vous retrouver nombreux après deux années de « stand-by » !



Nous vous communiquerons prochainement la date de journée de réservations.

En 2023, ce sera notre tour de recevoir la Belgique le week-end de

Pentecôte. Pensez dès aujourd'hui à réserver les 27 et 28 mai. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles et de familles pouvant les accueillir. N'hésitez pas à nous contacter.



Contacts

laura.charlos@gmail.com

lea.charlos03@gmail.com

📌 Comité du jumelage Vezins-Vezin



Comité des fêtes de Vezins

Amis Vezinois,

Je souhaite remercier les membres du bureau qui m'ont réélu président pour un 4ème mandat.

Nous repartons avec un nouveau bureau de 6 personnes et 30 bénévoles. Je tiens particulièrement à les remercier pour leur engagement.

Le but de notre association est d'animer la commune et de favoriser les rencontres entre les générations.

Comme toutes les autres associations, la crise COVID-19 nous a fortement impactée, c'est pourquoi, nous comptons sur la mobilisation et la présence des habitants. Pour l'association, l'année 2022 va être riche en manifestations avec les 10 ans de la fête de la musique sur 2 jours d'animations.

Si vous souhaitez donner un coup de main pour le week-end ou faire partie de l'association n'hésitez pas à nous contacter !

J'en profite pour remercier la commune de Vezins et tout l'ensemble des élus. Également, tous les artisans et commerçants pour leurs aides au sein de notre association et qu'on sollicite pour nos animations.

N'hésitez pas à venir consulter notre page Facebook pour les animations à venir.

Le Président du Comité des fêtes de Vezins, M. Mahe Ludovic « Maho »

Composition du bureau

Président : Ludovic Mahé
 Vice-président : Sébastien Charruau
 Trésorière : Béatrice Cesbron
 Vice-trésorier : Bernard Legeay
 Secrétaire : Bruno Masson
 Vice-secrétaire : Sonia Mahé
 Responsable commission location de matériel : Bernard Cesbron
 Responsable restauration : Mauricette Gaborieau
 Responsable communication : Quentin Bouchet
 Responsable sponsoring : Bastien Bouchet
 Responsable bar : Nicolas Boutin

> Le comité des fêtes regroupe 30 bénévoles

Retour sur les activités passées 2021-2022 :

En raison de la crise sanitaire, la soirée Saint-Valentin qui aurait dû avoir lieu en février a été annulée.

De novembre 2021 jusqu'à avril 2022 tous les 1^{ers} dimanches du mois animation bar à huîtres.

Tous les mardis matin jour du marché moment convivial à la maison des associations autour d'un petit café

Calendrier des prochains événements

1^{er} et 2 juillet 2022 : 10 ans fête de la musique

Le vendredi soir : fête de la musique dans le centre bourg avec environ 10 groupes, bar et point de restauration

Le samedi à partir de 15h : animation guinguette pour toutes générations et rassemblement de véhicules anciens ou récents de collection. Une balade sera proposée autour de la commune. En soirée, repas dansant et vers 22h30 feu d'artifice sonorisé à la Coulée des Douves.

15 octobre : soirée choucroute et bière animée par l'Orchestre Atlantic

25 novembre : assemblée générale.

Janvier 2023 : pot de remerciement des bénévoles et des sponsors

Comment et quand rejoindre votre association ? :

L'association a besoin de bénévoles toute l'année afin de participer aux organisations proposées pour animer la commune. Que vous ayez un petit peu ou un peu plus de temps à consacrer, votre participation sera la bienvenue. Vous pouvez contacter directement le président.

Contacts

Ludovic Mahé : 06 21 06 81 30
 comitedesfetes.vezins49@orange.fr
 ComitedesfetesVezins

Pour des demandes de réservations de matériel :
 Cesbron Bernard 06 16 46 11 38



Association des Donneurs de Sang Bénévoles



**Chanteloup-les-Bois, Nuailié,
Trémentines et Vezins**

Date de création : 1978

Les services d'urgence et les hôpitaux ont besoin de sang en permanence. Pour les alimenter, l'Établissement Français du Sang (EFS) organise des collectes sur tout le territoire. Ils sont aidés pour cela par les associations de donneurs de sang bénévoles (ADSB) dont le rôle est l'organisation pratique du don (réservation de la salle, aménagement de la salle le jour du don, préparation de la collation et de l'hydratation qui sont obligatoires pour chaque donneur le temps d'une pause, statistiques...), ainsi que l'accueil et l'accompagnement du donneur surtout s'il est nouveau donneur pour l'encourager à renouveler cet acte de solidarité.

Composition du bureau :

Président : René Testard
Secrétaire : Damien Augereau
Trésorière : Paule Naud

Retour sur les activités de 2021 :

- 4 collectes de sang, soit 1 par commune
- Assemblée Générale
- Une réunion par trimestre avec tous les membres
- Participation au 2 CA de l'UD.DSB 49
- Participation à l'AG de l'Union Départementale des Donneurs de Sang bénévoles 49 et à l'élection des membres de l'UD-DSB 49

Date des prochaines collectes pour 2022 :

- > Trémentines : mercredi 8 juin
- > Vezins : lundi 22 août
- > Chanteloup-les-Bois : jeudi 17 novembre

Toutes les collectes ont lieu de 16h à 19h30.

Pour consulter les collectes près de chez vous et prendre rendez-vous en ligne : www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

« LES RÉSERVES DE SANG
SONT AU PLUS BAS !

**VOUS AUSSI
SAUVEZ DES VIES ! »**

**1 heure, c'est le temps qu'il
faut pour un don de sang.
1 don de sang = 3 vies sauvées.**

Contact

02 41 64 43 92

rene.testard@orange.fr

Adresse du siège :
Salle des Mauges
49340 TRÉMENTINES

> Toutes les infos sur le don de sang sur le site internet de l'Établissement Français du Sang (EFS) :
<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

La Gaule Vézinaise



L'association a été créée en mars 1999

La pêche est ouverte depuis le 1^{er} avril et ce jusqu'au 31 octobre, à l'étang communal de l'Uzellière, route des Poteries.

L'esprit intergénérationnel y est fortement présent. En effet il n'y a pas d'âge pour les adhésions, le plus jeune de nos membres à 6 ans. Quoi de mieux pour un bon apprentissage que de se former avec les anciens pêcheurs !

Composition du bureau

(renouvellement d'ici quelques semaines) :

Président : Louis-Marie Tijou
Vice-président : Michel Helbecque
Trésorière : Liliane Tijou
Vice-secrétaire : Maryline Bondu
Membres actifs : Gérard Favereau, Luciane Helbecque, Julien Laravine, Alain et Odile Bouvet.

Agenda des prochaines manifestations :

Journée détente et vide-grenier le samedi 3 septembre 2022

Rejoindre l'association :

Les cartes d'adhésion annuelle sont à retirer chez M. Louis-Marie Tijou (nouvelle adresse) au 2 place Médard Turpault à Vezins.

Les cartes à la journée peuvent être achetées à la Boulangerie-Pâtisserie ou au salon de coiffure Angela Coiff', place du Général de Gaulle à Vezins.

Contact

Tél. 06 87 36 90 95

lagaulevezinaise@gmail.com





Bibliothèque Marque-Pages

Composition du bureau

21 bénévoles

Présidente et Co-Présidente :

Anne-Claire Chauveau et

Camille Moreau

Vice-Présidente : Françoise

Gaborieau

Secrétaire : Alice Gourdon

Vice-Secrétaire : Yolaine Lepeintre

Trésorière : Nathalie Pattedoie



Après 13 ans de présidence, Michèle Guillou nous a passé la main, nous la remercions pour son investissement. Nous sommes ravies de prendre la relève et nous espérons, avec toute l'équipe des bénévoles, continuer à satisfaire les lecteurs, qu'ils soient petits ou grands. Si vous êtes intéressés pour découvrir le fonctionnement d'une bibliothèque communale et vous investir dans la vie associative, n'hésitez pas à vous manifester auprès de l'une d'entre nous, et venir ainsi étoffer notre équipe de 21 bénévoles (dont 3 de Cholet).

Par ailleurs, la bibliothèque restera ouverte tout l'été avec une réduction des permanences (le matin seulement) du 13 juillet au 15 août.

À très vite lors d'une permanence,

Camille et Anne-Claire,
avec toute l'équipe des bénévoles.

Retour sur les activités 2021-2022

Proposé par le service Médiation culturelle, thème de l'année 2021 sur le voyage : « le voyage sous plusieurs angles » :

Toute au long de l'année 2021 : Installation d'une carte du monde sur laquelle les lecteurs étaient invités à pointer les pays qui sont les décors de leurs lectures.

Juin 2021 : Animation Kamishibai

Lecture aux enfants de deux

histoires : *Tim la coccinelle*, pour les 3 ans et *l'enfant qui venait de la mer*, pour les 7 ans et plus.

Mars 2021 : lancement d'une page Facebook

Information des lecteurs sur les nouveautés, les temps forts, les modifications de conditions d'accueil...

- Le livre de l'été 2021 : Publication du livre préféré des lecteurs pendant l'été sur leurs lieux de vacances

- Calendrier de l'Avent des lectures de Noël : mise en avant des lectures de Noël.

Thème de l'année 2022 sur les découvertes

L'année 2022 a démarré sur le thème des découvertes avec des animations qui ont permis aux adultes de découvrir des plantes insolites, et aux enfants de percer le mystère de la clé amulette, lors du spectacle de la Compagnie des Six Monstres. Ces deux animations étaient proposées par le réseau des bibliothèques du choletais.

En dehors de celles-ci, en 2021 et 2022 la bibliothèque a pu de nouveau proposer des lectures d'albums aux enfants que ce soit en famille, avec leur classe ou avec le centre de loisirs :

L'heure du conte : Les membres de la commission « Heure du conte » ont proposé des lectures de contes à la bibliothèque pour chacun des 2 groupes d'enfants âgés de 3-6 ans et 6-10 ans



Lecture de contes de Noël : 7 enfants de 3 à 6 ans et 6 enfants de 6 à 10 ans sont venus écouter des contes de Noël le 15/12/2021

Accueil des classes : l'ensemble des classes de l'école de l'Evre et de l'école St Joseph ont pu visiter la bibliothèque, emprunter des livres et écouter des lectures tout au long de l'année scolaire 2021-2022

Voyage lecture : Slow livres sur l'éloge de la lenteur

Suspendu en 2020, il concerne les élèves en CE1/CE2 des Ecoles de l'Evre et St Joseph de Vezins, et de l'école St Exupéry de Trémentines. La présentation des livres aux enfants a eu lieu le 15 novembre à Vezins. La clôture du Voyage lecture a eu lieu le 3 mai 2022 à la MCL.

Calendrier des prochains événements :

Des lectures de contes sont prévues chaque mercredi qui précède les vacances scolaires.

Nous proposons également un temps d'accueil pour les bébés avec leur assistante maternelle ou leurs parents. Ce sont des temps de lectures adaptées à l'âge des bébés et accompagnées de matériel (marionnettes, instruments, etc.).

En décembre, une chasse au trésor sur le thème de Noël sera proposée pour les enfants de 3 à 6 ans (la date sera communiquée ultérieurement).

Des informations plus complètes seront présentes à la bibliothèque, sur le site e.change du réseau et sur notre page Facebook.

Comment rejoindre les bénévoles :

En prenant contact lors des permanences :

> mercredi et dimanche matin de 10h30 à 12h / Mercredi et vendredi après-midi de 16h30 à 18h

> Par mail, par téléphone ou via la page Facebook

Contact

4 rue des Écoles, 49340 Vezins

Tél. : 02 41 62 84 73

bib_vezins@choletagglomeration.fr

📍 Page Bibliothèque Marque-Pages Vezins

Les Accroscènes



Théâtre adulte et enfants

Date de création de l'association : 1923

Histoire de l'association :

Autrefois appelée la troupe théâtrale « Jeanne d'Arc » de Vezins, la troupe a été fondée en 1923 et a joué de nombreuses pièces à la salle de théâtre « Patronage Jeanne d'Arc » jusqu'en 1969.

Après un arrêt de 14 ans, en 1983, l'enthousiasme, la motivation, le courage de plusieurs bénévoles amoureux du théâtre ont permis la relance de la troupe.

Depuis 2012, la troupe est devenue saltimbanque et joue chaque année dans les salles des communes voisines (La Tessoualle et maintenant au Puy Saint Bonnet...).



L'année 2020 a été marquée tout comme 2019 par le Covid-19 d'où l'annulation de la saison. Après avoir présenté la pièce de Sébastien Azzopardi et Sacha Danino « *Le Tour du monde en 80 jours* » au Puy Saint Bonnet en 2019, la troupe des Accroscènes prépare activement et passionnément son nouveau spectacle !

Les acteurs auront le plaisir de vous présenter : *Impair et Père* de Ray Cooney.

Une permanence pour les réservations aura lieu le samedi 24 septembre après-midi à la salle des Accroscènes, rue des Landes. À partir de cette année, le placement sera libre, les places ne seront donc plus numérotées.

Il y aura ensuite 2 permanences téléphoniques par semaine et une fois les séances commencées, nous vous inviterons à vous rendre sur le site Helloasso afin de prendre vos places via internet. Nous communiquerons à ce sujet plus tard dans la saison.

Composition du bureau

Présidente : Corinne CHARLOS

Vice-président : François ALLEMAND

Co-vice-président : Maxime PORTAL

Secrétaire : Allison GOURDON

Trésorière : Chantal FROUIN

Vice-trésorière : Carine GOEURY

Membres : Alexis GOISLOT et

Anthony PIETTE

> Aujourd'hui, la troupe compte une soixantaine de bénévoles répartis dans diverses commissions.

Nous souhaitons effectivement nous moderniser et vous permettre de réserver vos places de chez vous !

Le spectacle est programmé les week-end du 21-22- et 23 octobre, 28, 29 et 30 octobre, 4, 5, et 6 novembre et les 11 et 12 novembre 2022 à la salle de théâtre du Puy St Bonnet.

Nous avons hâte de vous retrouver et espérons que vous serez aussi nombreux et fidèles qu'en 2019 !

L'école de théâtre des Baladins a pu remonter cette année sur les planches et présenter son spectacle à la MCL de Vezins les 21 et 22 mai 2022 au plus grand plaisir des enfants, ados et parents !

Vous pouvez nous contacter à tous moments. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.

Contact

contact@lesacroscenes-vezins.com

4 rue des Écoles à Vezins

www.lesacroscenes-vezins.com

 Les Accroscènes de Vezins



RESTAURATION
boîte en cuir

CARNETS D'OR

Atelier art de la Reliure
Catherine Debarre
Cholet
catherinedebarre.com
catherinedebarre@yahoo.fr

0610150579
sur rendez-vous

Créations en mouchoir de Cholet

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

SAS ROBERT GAULTIER

CHARPENTE - MAISON BOIS

TERRASSE - ESCALIER

PERGOLA BIOCLIMATIQUE

MENUISERIE BOIS ALU PVC

PORTAIL - CLOTURE

CUISINE - AGENCEMENT SUR MESURE

NOUVELLE EXPO !!

ZI LA LOGE 49310 VIHIERS - 02 41 75 88 14

Cercle Bel Air

Date de création de l'association :
1882. En 2022 aura lieu le 140^e
anniversaire

Histoire de l'association : l'association a été affiliée à la loi 1901 et, en 1904, comme société d'agrément dans le but de relations amicales.



Activité(s) pratiquée(s) :

Boule de fort, petits palets, laitons, fléchettes, pétanque

L'association a pour but de procurer à ses membres tous les agréments qui existent dans une réunion à savoir les activités pratiquées citées précédemment. Elle se recrute parmi les habitants de Vezins pour les membres actifs, elle accepte les membres des autres communes, favorisant d'autres jeux de société pour favoriser le lien social.

La Boule de fort, est classée comme jeu traditionnel des Pays-de-la-Loire dans l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français.

Petite précision de Monsieur André

Augé, président du Cercle Bel-Air de Vezins : le jeu de Boule de fort le plus proche de Cholet est bien celui de Vezins. Il se trouve dans le canton de Cholet et se situe à 15 km de Cholet, tandis que celui de Valanjou, est à 35 km.

Composition du bureau :

Président : André AUGÉ
Vie président : Thierry CHARLOS
Secrétaire : Jean-Marie POINEL
Trésorier : Gilles CHEVALIER
Trésorier adjoint : Richard LAIZE
Commission Boule de fort : Michel HELBECQUE et Jean METAYER
Commission palet : Mickaël RACINEUX
Membres actifs : Hamid BOUHATMI, Louis-Marie TIJOU

> Actuellement, 109 adhérents.

Retour sur les activités de 2021 jusqu'à maintenant :

> Le 26 février 2021 : assemblée Générale réunissant 60 participants qui ont réglé leur cotisation, suivie d'un vin d'honneur puis d'un lunch.

> Le 16 mars 2021 : concours de belote. 16 équipes soit 32 joueurs se sont affrontés.

> Depuis Pâques : 16 équipes sont en compétition pour le concours de Boule de Fort, 1 joueur avec un non joueur. La finale devrait se faire courant juin.



> Le pique-nique des sociétaires aura lieu le 25 juin au cercle avec une cuisson de la viande au four de bois. Pour y participer, inscription jusqu'au 18 juin.

> Après les vacances un voyage ou une soirée dansante sera organisé, la date ainsi que le lieu restent encore à définir.

> Courant novembre le second concours de belote sera organisé.

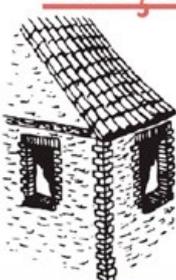
Comment et quand rejoindre l'association ?

Se présenter pendant les horaires d'ouverture du Cercle à un membre du bureau ou téléphoner au président.

Contact

27 TER Rue Nationale à Vezins
André AUGÉ, Président
02 41 64 46 91 ou 06 24 28 69 42
dede.auge@gmail.com

MAÇONNERIE CESBRON



Neuf - Restauration
Sablage - Couverture

66 rue Nationale - 49340 Vezins

02 41 64 42 96

www.maconnerie-cesbron.fr | cesbron.jc@wanadoo.fr



**PERMIS AUTO
CYCLO (BSR)
PERMIS MOTO**

**AUTO-ÉCOLE
DURBECE-BULTEAU**




7 place Emmanuel Bodet, 49340 TREMENTINES
Tél. : 02.41.55.41.44.

17 rue de Chêneveau, 49340 VEZINS
Tél. : 02.41.64.38.45.

Apprentissage deux-roues sur piste privée

Music Cool Vezins



Association créée le 24 septembre 2020

Composition du bureau

Président : Guy Roy
Vice-président : Mathieu Courtais
Secrétaire : Dolorès Cailleau
Trésorier : Benoît Dixneuf

> À ce jour, 16 personnes ont rejoint l'association

Dernières activités :

Lancement de l'association avec les toutes premières adhésions

Septembre 2021 :

- > Assemblée générale pour présenter le projet
- > Lancement des adhésions et premières cotisations

Depuis octobre 2021 :

- > Création de 2 sessions
- > Mise en place des rencontres musicales 1 samedi sur 2 en alternance pour chaque session
- > Échanges sur les goûts musicaux et interprétations en groupe à la salle des Acroscènes avec de bonnes doses de plaisir et des rencontres
- > Chaque session est composée d'un batteur, un bassiste, un guitariste, un clavier, des chanteurs et chanteuses. Les styles des musiques interprétées sont du type variétés françaises comme par exemple : Joe Dassin, Florent Pagny, Clara Luciani, Hoshi. Mais aussi internationales comme : U2, Adèle...

L'association à l'immense plaisir d'avoir quelques adhérents qui ont eu ou ont encore des expériences dans des orchestres ou groupes de musiques. Leurs expériences et leurs volontés de partager de très bons moments amicaux et musicaux les samedis matin permettent aux moins habitués de progresser au sein de la troupe musicale.

Comment nous rejoindre :

Par le P'tit Vezinois, les journaux locaux et le bouche à oreille.

> **Assemblée générale** le 3 septembre 2022 10h à 12h pour préparer le lancement de la saison 2.

Mot du Président Guy ROY :

Nous allons donc clôturer cette première année lors de la fête de la musique de Vezins le vendredi 1^{er} juillet 2022. Nous nous organisons avec le Comité des Fêtes pour participer à la fête de la musique afin de présenter notre association. Nous en profiterons pour faire quelques petites démonstrations musicales dans l'esprit de l'association fondée sur l'amitié et la détente.

Ce projet réfléchi en commun avec certains membres et relayé par tous les adhérents doit également sa première réussite à la commune et au conseil municipal de Vezins qui nous accompagne en prêtant la salle en plus de la subvention qui permet notamment d'investir dans du matériel de sonorisation.



Il est certain que la philosophie de l'association à date restera dans un esprit de détente principalement lors de nos rencontres hebdomadaires. L'esprit de partages musicaux et amicaux sont les moteurs principaux de ceux qui connaissent quelques notes de musique.

Nous comptons également partager de temps en temps ces moments conviviaux avec vous et en toute simplicité quand l'occasion se présentera au sein de notre commune, sachant que nous n'avons pas vocation à être un orchestre ce qui nécessiterait une autre vision des choses.

Merci à tous et aux plaisirs de partager nos moments conviviaux et musicaux.

Guy Roy

Contact

06 86 37 67 35

musiqcool.vezins@gmail.com

📌 musiccoolvezins

Angéla Coiff'

12 place Général de Gaulle
49340 VEZINS

02 41 64 96 04

Atelier
coiffure

THOLIA

ARCHITECTURE

BERNARD PAILLAT

11 rue Saint Joseph
49360 MAULEVRIER
Tél : 07 81 93 20 13
Fixe : 02 90 87 11 71
b.paillat@tholia.fr
www.tholia.fr

Conception et réalisation architecturale

Diagnostic architectural et énergétique

Mise en conformité accessibilité

Urbanisme et étude parcellaire



UNC - AFN

Union Nationale des Combattants (U.N.C.)

Union Nationale des Combattants en Afrique du Nord (A.F.N.)

L'Union Nationale des Combattants (UNC) est une association qui regroupe ceux qui défendent les valeurs de la France en combattant sur les différents théâtres auxquels notre pays a participé ou participe ou en défendant les valeurs via des services civils ou militaires.

Bureau de l'U.N.C.

Président : François CAMPFORT

Vice-Président : Louis AUGEREAU

Secrétaire : Jean METAYER

Secrétaire-adjoint : Jean CESBRON

Trésorier : Jean NICOLAS

Portes drapeaux : Louis AUGEREAU (A.F.N) et Alain BOUVET (U.N.C)

Membres : Alain BOUVET

A.F.N.

Membres actifs : Louis AUGEREAU, Alain BOUVET, François CAMPFORT, Jean CESBRON, Roger LEHY, Jean METAYER, Robert MORILLE, Jean NICOLAS.



Naturellement, il y a de moins en moins de membres qui composent l'association. Pourtant le devoir de mémoire doit perdurer. C'est pourquoi elle recherche continuellement de nouveaux adhérents.

Il s'agit de participer deux fois dans l'année aux commémorations à Vezins (8 mai et 11 novembre). Les jeunes peuvent également se manifester pour être porte-drapeaux !

Un appel est lancé pour que les Vezinois et Vezinoises se mobilisent et redonnent ainsi un souffle à cette association. Pour la rejoindre, contactez Monsieur François Campfort, Président au 02 41 64 43 37.



Calendrier des commémorations :

- > 8 mai 2023 : Chanteloup-les-Bois
- > 8 mai 2024 : Trémentines
- > 11 novembre 2023 : Vezins
- > 11 novembre 2024 : Nuailly

**Toutes les cérémonies
sont ouvertes au public.**



Étoile Cycliste Vezins-Chanteloup (ECVC)



Composition du bureau

Président : François SOULARD,
 Vice-présidente : Odile BUFFARD,
 Secrétaire Maurice SECHET,
 Trésorière Maryvonne JOULAIN,
 Membres actifs : Marie-Alice BLANCHET, Annie BOUTIN
 et Marc BOUTIN.

Comment rejoindre l'association ?



À tout moment avec possibilité de participer 2 fois sans obligation de licence. S'adresser auprès de François SOULARD, président.

Retour sur les activités 2021-2022

- > Journée rando à Chemillé le 6 mars 2022, randonnée pédestre les 1^{er} et 2^e lundis de chaque mois départ 13h30 parking de la Maison Commune de Loisirs, et le dimanche matin départ 9h place du Général de Gaulle ou 8h30 si randonnée à l'extérieur. Pour les cyclistes randonnée le mercredi.
- > Sortie du club du jeudi 19 au 22 mai à Bagnols de l'Orne.
- > La randonnée qui était prévue le 10 avril 2022 à Chanteloup a été annulée en raison de la crise sanitaire. Nous espérons pouvoir relancer cette activité en avril 2023 !

Contact

François SOULARD - « La Gaudechère »
 Tél. 07 84 43 25 42



Lucas Bottereau

Vidéaste et télépilote de drones FPV

Insta : reelpictureoff
 Tel : 0769192409
 Mail : lucas.bottereau@reelpicture.fr

LEGETT
 — IMMOBILIER —
 AVEC VOUS, ON S'OCCUPE DE TOUT !

**Vous souhaitez
 vendre ou acheter
 un bien ?**

Rencontrez votre agent local :

Mike Goldsmith
 07 89 04 59 55
 mikegoldsmith@leggett.fr
 www.leggett-immo.com
 siret : 800 127 086

Rejoignez notre équipe et devenez conseiller en immobilier indépendant !



Olympique SalTourVezinsCoron (OSTVC)

Composition du bureau

Président : Christophe Manceau
 Vice-présidents : Thomas Rodolphe - Vincent Gourichon
 Secrétaire : Emmanuel Chalopin
 Trésorier : Arnaud Murzeau
 Membres : Antoine Maugin, Felix Cesbron, Laetitia Sachot, Marlène Léger, Nicolas Berger, Maxime Chauveau, Jean Francois Gourdon, Richard Goujon, Alexandre Guitton, Thomas Guitton, Anthony Laroche, Pierre Antoine Cosnard, Gwen Tho, Thomas Bremond

Retour sur les activités 2021-2022

4 septembre 2021 - tournoi U11 / U13 : 300 enfants réunis au stade de La Tourlandry

5 novembre 2021 - concours de palets à la Maison Commune de Loisirs de Vezins

7 mai 2022 - bal du foot à salle de sport de Coron

26 mai 2022 - tournoi de sixte senior à la Tourlandry

17 juin 2022 - assemblée générale du club à la Salle de Vihiers

Calendrier des prochains événements :

3 septembre 2022 - tournoi U11/U13

Comment nous rejoindre

Aux portes ouvertes : les 11-18-25 mai et 1^{er} juin pour U7/U9

Aux entraînements les mardi et jeudi jusqu'à fin juin pour U11/U13. Possibilité de venir découvrir pour les futurs joueurs à partir de début juin.

Pour les U15, U17 et seniors contacter Gourichon Vincent : 06 38 53 92 79

2021/2022 une saison de reprise !

Après une saison 2020/2021 arrêtée prématurément au mois d'octobre en raison de la situation sanitaire, les joueurs ont retrouvé leur sport et la convivialité autour des terrains.

Avec 242 licenciés cette saison, le club a su garder ses effectifs et a ainsi pu inscrire 4 équipes seniors :

2 équipes U17
 2 équipes U15
 3 équipes U13
 2 équipes U11
 20 joueurs U8/U9
 12 joueurs U6/U7.
 1 arbitre officiel

Après avoir renouvelé notre bureau le 16 juillet 2021, et intégré de nouveau membres, nous nous sommes vite projetés sur cette saison 2021/2022.

Avec 2 saisons sans tournoi nous avons hâte de réunir les U11 et U13 pour notre tournoi Trophées OSTVC : 300 enfants réunis sur le site de La Tourlandry avec le beau temps en prime.



Puis notre équipe Fanion a reçu une équipe de Nationale 3 : US Saint Philbert de Grand Lieu en coupe des Pays de la Loire. Défaite de 5 à 0 mais de nombreux supporters étaient présents pour cette belle journée. Merci à eux !



Côté extra sportif, le bureau a aussi beaucoup travaillé :

Lancement de la nouvelle collection qui a connu un fort succès lors des signatures des licences. Préparation du concours de palets. Réalisation de notre livret grâce au soutien financier de nos 95 sponsors, l'aide de nos collectivités sans qui nous n'aurions pas pu boucler notre budget à l'équilibre.

Enfin préparation du Bal du foot le 7 mai dernier, bal qui n'a pas eu lieu depuis 2 ans, ainsi que le tournoi de sixte le jeudi de l'Ascension 26 mai 2022.

La saison se terminera par notre assemblée générale le 17 juin 2022 à la Salle de Vihiers.

Beaucoup d'énergie dépensée pour mener à bien tous nos projets : un grand merci à tous les bénévoles, dirigeants, supporters, sponsors et collectivités qui continuent de faire vivre notre club.

Contact

4 rue des Écoles, 49340 Vezins
 ostvc.secretariat@gmail.com
 www.olympique-saltourvezinscoron.footeo.com

Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil



Composition du bureau

Le bureau est composé de trois personnes :

Présidente : Dominique Clochard

Trésorière : Christelle Bordreau

Secrétaire : Jean-Claude Poiron

Le nombre d'adhérents en 2021 s'élève à 236.

> **21 membres composent le Conseil d'Administration.**

"Avec Chloro'fil, c'est plus facile"

Chloro'fil est une association composée : d'habitants, d'associations, d'élus des communes du territoire et de représentant de l'Agglomération du Choletais.

C'est un lieu de vie, d'écoute, d'animation, d'activités, de services, d'apprentissages et d'initiatives pour les habitants. Ouvert à tous, il a pour mission de créer du lien social et de contribuer au "mieux vivre ensemble" sur le territoire.

Nos missions sont d'accueillir et aller vers tous les habitants, d'organiser avec les habitants des espaces d'animations, d'accompagner des initiatives de collectifs d'habitants.

Que vous soyez enfant, jeune, ado, parent, sénior, grand-parent, assistante maternelle, association, il y a forcément quelque chose qui peut vous intéresser à Chloro'fil, n'hésitez pas à pousser la porte du centre.



Retour sur les activités passées 2021-2022

Au CSI nous avons eu à cœur de maintenir nos animations, en nous adaptant aux restrictions sanitaires de la période « covid ». À notre grand plaisir, ces dernières se sont enfin dissipées depuis le second trimestre 2021 et les activités refont le plein de participants.

Le Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil est devenu cette année « antenne France Bénévolat » ceci, afin de favoriser la relation entre bénévoles et associations. Nous recherchons activement des bénévoles pour animer l'antenne. Nous avons également pu soutenir et accompagner de nombreuses associations dans leurs démarches et questionnement en tant que P.L.A.I.A. (Point Local d'Accueil et d'Information des Associations).

Retour sur quelques temps forts :

> Le 12 avril 2022 : Nous avons organisé notre traditionnelle journée Bricolage où salariés et bénévoles ont œuvré main dans la main dans le but d'embellir les locaux. Merci à toutes les personnes présentes pour leur investissement.



> Le Troc de plants a pu fêter en Mai dernier ses 10 ans avec la fête des plantes qui s'est tenue à Nauaillé le 15 mai.

> Notre assemblée générale 2022 s'est tenue le 19 mai dernier à la MCL de Vezins.

Pour la petite enfance, les matinées d'éveils 0-3 ans du R.P.E. ont été organisées tout au long de l'année, ainsi que des conférences et animations (notamment lors de la semaine de la petite enfance qui s'est tenue du 22 au 26 mars).

De plus, afin d'améliorer la qualité de l'accueil de la petite enfance sur le territoire, un comité de pilotage a vu le jour composé d'élus, d'habitants et de responsables de structures.

La jeunesse a profité toute cette année des « espaces jeunes » (des animations proposées pendant la période scolaire les mercredis après-midi, vendredis soirs et samedis.) ainsi que des activités de loisirs pendant les vacances.

Les familles ont eu l'occasion de vivre des moments privilégiés lors des nombreuses activités, ateliers et sorties des Mom'en Familles.

Grâce aux bénévoles et intervenants des ateliers pour adultes et seniors comme : couture, et numérique café ont pu être proposés. Depuis janvier, notons la reprise des conversations anglaises à Vezins un samedi tous les 15 jours (en semaines impaires).



Calendrier des prochains événements

En juin, une journée familiale à Legendia Parc est prévue le 18 juin 2022, les inscriptions restent toujours possibles avant cette date en fonction des places disponibles. N'hésitez pas à nous contacter.

Le Festi'Bus est de retour durant juillet. Un tour des communes où l'équipe de Chloro'fil investit chaque jour de juillet une des communes du territoire et propose des activités gratuites aux habitants.

À Vezins, vous devriez nous retrouver les : lundi 18 juillet et mercredi 27 juillet de 14h30 à 18h00. Le programme complet est à retrouver sur le site internet de Chloro'fil.

La jeunesse prévoit comme chaque été ses camps en accompagnant les jeunes de 11 à 17 ans sur leurs séjours.

Dès la rentrée de septembre, retour des activités pour tous, de l'enfance aux seniors. Nos animateurs préparent le programme. Il sera bientôt disponible sur le site. N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter et sur notre page Facebook pour ne rien louper !

Nouveautés 2022

> « Les rendez-vous Papot'age », un moment d'échanges pour les seniors afin de parler de sujets qui leurs tiennent à cœur, actualités ou hobbies à partager.

> « L'aller vers » où les animateurs du C.S.I. vont à la rencontre des habitants à leur demande ou à celle d'un tiers (familles, entourage). Une initiative pour favoriser le lien social.

> Création d'un groupe autour d'activités numériques pour la jeunesse ainsi que la « commission jeunesse » composée de parents et de jeunes pour échanger sur des thèmes qui les préoccupent.

Comment rejoindre l'association ?

Vous pouvez adhérer à tout moment. L'adhésion est valable pour une année civile (de janvier à décembre) et est valable pour toute la famille à un tarif unique de 7€. Pour les associations, l'adhésion s'élève à 30€.

Contact

40 bis rue de la Libération
49340 Nuaillé

Tél. : 02 41 55 93 41

accueil@csichlorofil.fr

<https://csichlorofil.centres-sociaux.fr>

 csichlorofil

 sabrina Chloro'fil promeneurdunet

Contactez la presse

Pour annoncer vos événements (assemblées générales, concerts, animations...).

LE COURRIER DE L'OUEST

Correspondant Vezins :

M. Dominique Guibert

06 25 26 13 35

dominique.guibert3@free.fr

Rédaction de Cholet :

10 Boulevard Gustave Richard, 49300 CHOLET

02 41 49 48 20

redac.cholet@courrier-ouest.com

OUEST FRANCE

Correspondante locale (Coron) :

Mme Martine Boutin

06 32 25 76 71

Rédaction de Cholet :

15 rue du Bourg Baudry, 49300 CHOLET

02 41 49 01 60

redaction.cholet@ouest-france.fr

SYNERGENCES HEBDO

Le Synergences hebdo est un journal gratuit d'informations diffusé sur l'ensemble des communes de l'Agglomération du Choletais, réalisé par l'Agence de la Promotion du Choletais.

16 avenue Maudet, 49300 CHOLET

02 44 09 25 20

synergences-hebdo@choletagglomération.fr

Pour diffuser vos annonces dans le Synergences hebdo, pensez à contacter la rédaction trois semaines au minimum avant la date de l'événement.

TÉLÉVISION LOCALE DU CHOLETAIS (TLC)

La Télévision Locale du Choletais émet à destination de Cholet et de son Agglomération.

La chaîne est disponible sur le canal 33 de la TNT en Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et en Vendée.

Sur la chaîne 378 de la box Orange et enfin sur la chaîne 918 de la Freebox.

La Rédaction :

ZI de la Bergerie - 3 rue Ampère

49280 LA SÉGUINIÈRE

02 41 62 16 66

tlcredaction@orange.fr

www.tlc-cholet.com

 Télévision Locale du Choletais

Pensez aussi au site au site internet InfoLocale !

Présentation de l'Agglomération du Choletais (AdC)

Compétences

> **Développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, tertiaires, commerciales.

> **Aménagement de l'espace - transports** : zones d'aménagement concerté, schéma directeur, participation aux transports urbains (Choletbus) et scolaires.

> **Équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat, actions en faveur des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier sur le territoire.

> **Politique de la ville** : développement urbain, insertion économique et sociale, prévention de la délinquance.

> **Voirie d'intérêt communautaire** : aménagement et entretien des voies communales d'intérêt communautaire.

> **Assainissement** : collecte, transport, épuration des eaux usées, élimination des boues de toute l'agglomération.

> **Environnement - gestion des déchets** : lutte contre les nuisances (bruit, pollution de l'air), collecte et traitement des ordures ménagères.

L'Agglomération du Choletais en chiffres

107 003 habitants

(source Insee - janvier 2020),

26 communes

Les 26 communes qui constituent aujourd'hui l'Agglomération du Choletais ont fait le pari de travailler, ensemble, au développement du territoire, dans un strict respect de l'équilibre inhérent à une agglomération constituée d'un pôle urbain et d'un pôle rural.

787 km² de superficie

densité : 134 habitants au km²

- 50 km séparent La Romagne de Passavant-sur-Layon, les communes situées aux extrémités Ouest et Est de l'agglomération.

Les effectifs

> **61 élus** siègent au Conseil de Communauté qui se réunit 1 fois par mois à Cholet, la ville centre.

> **583 agents** travaillent pour l'Agglomération du Choletais

> **8 établissements partenaires** :

Cholet Sports Loisirs

Transports Publics du Choletais

Parc des Expositions de La Meillaie

Agence pour la Promotion du Choletais (Synergences hebdo)

Sèvre-Loire Habitat

Office de Tourisme du Choletais

Centre Intercommunal d'Action Sociale

K'leidoscope

Les communes qui composent l'agglomération du choletais

- | | | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------------------|---------------|
| > Bégrolles-en-Mauges | > Le Puy-Saint-Bonnet | > Nuillé | > Toutlemonde |
| > Cernusson | > Les Cerqueux | > Passavant-sur-Layon | > Trémentines |
| > Chanteloup-les-Bois | > Lys-Haut-Layon | > Saint-Christophe-du-Bois | > Vezins |
| > Cholet | > Maulévrier | > Saint-Léger-sous-Cholet | > Yzernay |
| > Cléré-sur-Layon | > Mazières-en-Mauges | > Saint-Paul-du-Bois | |
| > Coron | > Montilliers | > Somloire | |
| > La Plaine | | | |
| > La Romagne | | | |
| > La Séguinière | | | |
| > La Tessoualle | | | |
| > Le May-Sur-Èvre | | | |



Gestion des déchets

Zone 13 : centre bourg et écarts

Zone 15 : route de Trémentines, L'Alouëtière, L'Éraudière, L'Esperonnière, La Grenauderie, La Limière, La Roche, Le Bas Lourat, Le Haut Lourat, Le Hordeau, Le Rocheteau, Les Humeaux

Les ordures ménagères résiduelles - bacs marrons

Il s'agit des déchets ménagers non dangereux qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté. Ces ordures sont collectées en porte à porte, dans des bacs pour des raisons d'hygiène et de sécurité.



Les déchets ménagers recyclables - bacs jaunes

Il s'agit des bouteilles et flacons en plastique, des petits cartons et briques alimentaires, emballages métalliques en acier et en aluminium, des journaux-magazines-revues et de tous les emballages plastiques.



Pensez à rentrer vos bacs roulants après la collecte ! En application du règlement des collectes de l'Agglomération du Choletais et notamment son article 4, il vous est rappelé que l'enlèvement des déchets ménagers doit s'effectuer en respectant les dispositions suivantes :

- > Pour des raisons de salubrité et de sécurité, les bacs doivent être sortis le moins de temps possible avant la collecte.
- > Les bacs doivent être rentrés le jour même et le plus tôt possible après le passage du camion de collecte. Ils ne doivent pas rester sur la voie publique. Tout stationnement des bacs roulants sur la voie publique, en dehors des heures de collecte, est interdit.

Par ailleurs, il vous est également précisé que, conformément au décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets sur le domaine public, le contrevenant s'expose à une contravention de 3^e classe, soit de 450 €. Enfin, le dépôt sauvage est lui puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Bien trier ses déchets recyclables

Afin d'optimiser et gagner de la place dans son bac jaune, on pourrait avoir tendance à empiler ou imbriquer les déchets recyclables les uns dans les autres. Néanmoins ceci est une erreur de tri !

Pourquoi et quelles sont les conséquences de ce mauvais geste ?

Les opérateurs à la chaîne de tri devraient pour chaque lot de déchets imbriqués, prendre le temps de les défaire et de les trier par matière. Ceci est impossible car cela revient à effectuer un geste long qui risquerait de ralentir le processus de tri compte tenu du nombre de déchets quotidien à traiter.

Certaines machines que l'on appelle trieur optique et over band répartissent les déchets par matières afin de les valoriser. Dans le cas de déchets imbriqués la machine n'identifiera pas bien la matière des déchets imbriqués et cela conduira à des erreurs de tri effectuées par la machine.

Au final, les déchets imbriqués ne seront ni valorisés ni recyclés.

Quelles sont les bonnes pratiques à adopter ?

Tout simplement jeter vos déchets recyclables en vrac dans votre bac jaune sans les imbriquer les uns dans les autres.

Il est également inutile de les rincer avant de les jeter !

Les déchets seront alors recyclés !

Collecte du verre

La collecte du verre est assurée en apport volontaire par l'intermédiaire de colonnes réparties sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Les interdits :

- > Le verre à vitre qui est d'une composition chimique différente et qui risque de contenir du bois, du mastic, du fer...
- > Les verres en cristal, la vaisselle en verre, la porcelaine, la faïence et la céramique,
- > Les ampoules, néons...

Les bons réflexes

- > Afin de respecter la quiétude des riverains, il est interdit de déposer du verre dans les conteneurs entre 22 heures et 7 heures.
- > Inutile de laver le verre il suffit de bien vider les contenants en verre.

Le saviez-vous ?

Les flacons en verre de parfum sont recyclables de la même façon que les pots, bocaux et bouteilles !

Les colonnes sur Vezins :

- > Parking de la MCL – rue du Parc
- > Rue Nationale (en face du cimetière)
- > Route de la Tourlandry (à la sortie du bourg)
- > Rue du Chapelet (à proximité du garage automobile)
- > Chemin du Métreau sur le parking de l'éco-pâturage.



Calendriers de collecte des déchets 2022

ZONE 13

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
V 1	L 1	J 1	S 1	M 1 Toussaint	J 1
S 2	M 2 31	V 2	D 2	M 2 44	V 2
D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3
L 4	J 4	D 4	M 4 40	V 4	D 4
M 5 27	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
M 6	S 6	M 6 36	J 6	D 6	M 6 49
J 7	D 7	M 7	V 7	L 7 45	M 7
V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
S 9	M 9 32	V 9	D 9	M 9	V 9
D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10
L 11	J 11	D 11	M 11 41	V 11 Armistie 1918	D 11
M 12 28	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
M 13	S 13	M 13 37	J 13	D 13	M 13 50
J 14 Fête Nationale	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
V 15	L 15 Assomption	J 15	S 15	M 15 46	J 15
S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16
D 17	M 17 33	S 17	L 17	J 17	S 17
L 18	J 18	D 18	M 18 42	V 18	D 18
M 19 29	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
M 20	S 20	M 20 38	J 20	D 20	M 20 51
J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21
V 22	L 22 34	J 22	S 22	M 22 47	J 22
S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23
D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24
L 25	J 25	D 25	M 25 43	V 25	D 25 Noël
M 26 30	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
M 27	S 27	M 27 39	J 27	D 27	M 27 52
J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
V 29	L 29	J 29	S 29	M 29 48	J 29
S 30	M 30 35	V 30	D 30	M 30	V 30
D 31	M 31	L 31	L 31	S 31	S 31

ZONE 15

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
V 1	L 1	J 1	S 1	M 1 Toussaint	J 1
S 2 26	M 2	V 2 35	D 2	M 2	V 2 48
D 3	M 3	S 3	L 3	J 3 44	S 3
L 4	J 4 31	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
M 6	S 6	M 6	J 6 40	D 6	M 6
J 7 27	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7
V 8	L 8	J 8 36	S 8	M 8	J 8 49
S 9	M 9	V 9	D 9	M 9 45	V 9
D 10	M 10 32	S 10	L 10	J 10	S 10
L 11	J 11	D 11	M 11 41	V 11 Armistie 1918	D 11
M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
M 13	S 13	M 13 37	J 13	D 13	M 13 50
J 14 Fête Nationale	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
V 15	L 15 Assomption	J 15	S 15	M 15	J 15
S 16 28	M 16	V 16 37	D 16	M 16	V 16 50
D 17	M 17 33	S 17	L 17	J 17 46	S 17
L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
M 20	S 20	M 20 38	J 20	D 20	M 20
J 21 29	D 21	M 21	V 21 42	L 21	M 21
V 22	L 22	J 22 38	S 22	M 22	J 22 51
S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23 51
D 24	M 24 34	S 24	L 24	J 24 47	S 24
L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25 Noël
M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
M 27	S 27	M 27 39	J 27 43	D 27	M 27
J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
V 29 30	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29 52
S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30 52
D 31	M 31	L 31	L 31	S 31	S 31

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (bac marron) > Vendredi matin des semaines impaires.
- Collecte des emballages ménagers (bac ou sac jaune) > Vendredi matin des semaines paires.
- Jour férié. Période avec un décalage de jour de ramassage.

Pensez à rentrer vos bacs roulants après la collecte.



compagnie de tri sur environnement.cholet.fr
 Le Choletais, une gestionnaire de déchets
 Intercommunauté Choletais de la Vallée
 CHN Vert 0 800 97 49 49



Déchèteries

Veziens - Déchèterie des Humeaux : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

La Blanchardière : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h - le dimanche de 9h30 à 12h

Le Cormier : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h - le dimanche de 9h30 à 12h

Maulévrier : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vihiers : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

St-Léger-sous-Cholet - Déchèterie de l'Eriboire : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

La Tessoualle - Déchèterie du Pont Bertrand : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Éco-points

Tigné : samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Somloire/la Plaine : samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Nueil sur Layon : samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

St Paul du Bois : samedi de 14h à 17h

Les déchèteries et éco-points sont fermés les jours fériés

Les déchèteries et éco-points sont ouverts à l'ensemble des habitants du territoire, sous réserve de posséder la carte d'accès pour les déchèteries de Cholet, Saint Léger sous Cholet, Veziens et la Tessoualle et que les déchets soient acceptés, conformément aux règlements en vigueur.

Déchèterie. Couvrez vos chargements lors du transport

Pour la sécurité de tous et la protection de l'Environnement, il est rappelé aux usagers qu'il est obligatoire de couvrir ou de maintenir votre chargement lors de votre venue en déchèterie, afin d'éviter l'éparpillement et l'envol des déchets sur la voie publique pendant le trajet.

Beaucoup trop de déchets sont retrouvés dans les fossés sur les chemins menant aux déchèteries du territoire.

Fonctionnement de la carte d'accès

Cette carte (une par foyer) est GRATUITE lors de sa création, et donne droit à 12 passages par an.

Lors de la remise initiale de la carte, l'AdC attribue un nombre forfaitaire de passages et est soumis à l'application d'un prorata temporis en fonction de la date de la demande de carte.

Au 1^{er} janvier de l'année civile, la carte sera automatiquement réinitialisée (sans action de votre part) avec un forfait de 12 passages. **Les passages non consommés de l'année antérieure ne seront pas cumulés à votre forfait de la nouvelle année.**

À l'entrée de chaque déchèterie, vous devrez présenter votre carte d'accès devant une borne.

Sur la borne, il vous sera indiqué le nombre de passages restants.

À votre demande, la carte peut être rechargée de 5 passages supplémentaires (forfait de 10 € donnant droit à

5 passages). Si vous n'avez pas utilisé la totalité de ces passages supplémentaires, le reliquat sera reporté l'année suivante (à la différence des passages forfaitaires).

Pour acheter ces passages supplémentaires, vous pouvez venir au Service Gestion des Déchets de la Direction de l'Environnement, 11 avenue de l'Abreuvoir - Bâtiment Mail 2 (1^{er} étage) - à Cholet sur les horaires d'ouverture suivants (du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30) ou bien faire votre démarche en ligne sur mon espace citoyen de la Ville de Cholet.



Valorisation des textiles usagés

Une fois usagés, de nombreux textiles sont encore abandonnés ou jetés avec les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être soit réutilisés s'ils sont en bon état, soit recyclés s'ils sont abîmés.

Quelques astuces pour mieux trier vos textiles :

> Pour que vos vêtements restent propres et secs, déposez-les dans des sacs bien fermés. Attention à ne pas utiliser des sacs trop gros (50 litres maximum), sinon ils ne passeront pas par la trappe.

> N'hésitez pas à mélanger des articles usés et des articles en bon état : ceux qui ne sont pas reportables en l'état seront recyclés pour faire de nouveaux produits.

> Pensez à attacher les chaussures par paires !

Pour déposer vos textiles, deux colonnes d'apport sont présentes sur notre commune : une première place André Perret et une seconde chemin du Mètreau, sur le parking des jardins communaux.



Pour toutes questions, les habitants de l'AdC peuvent appeler le service Gestion des Déchets au :

0 800 97 49 49 (appel gratuit).

Opération broyage de vos branchages

Vendredi 6 mai, l'opération « broyage de vos branchages » était proposée pour la seconde fois à Vezins. À l'initiative de l'Agglomération du Choletais (AdC), ce service gratuit permet aux particuliers de déposer leur déchets verts issus de la taille des haies, des arbustes et des arbres afin d'en faire du paillage.

Aussi, la collectivité met à disposition deux broyeurs, dont le fonctionnement est assuré par les entreprises d'insertion Fil d'Ariane et l'Eclaircie.

Lors de chaque prestation, des conseils pour la valorisation de ces déchets seront donnés aux particuliers par des agents de la

direction de l'Environnement de l'Agglomération.

Un nouveau passage devrait être programmé à Vezins d'ici l'automne.

Quels sont les objectifs de cette opération et comment utiliser le paillage ?

Le broyage des déchets verts produit un excellent amendement pour la terre, notamment en paillage pour les massifs et espaces verts, mais aussi en matière sèche pour les composteurs.

En effet, les déchets verts représentent le plus fort tonnage des apports en déchèterie : près de 40 %

du total chaque année. Pourtant, en se débarrassant de leurs herbes coupées et de leurs tailles de haies, les particuliers se privent, souvent sans le savoir, de trésors naturels pour leur jardin. C'est dans ce but que l'AdC a investi dans 2 broyeurs.

Disposer une couche de 20 cm de matériaux organiques (broyat, tonte, compost) au pied des plantes et arbustes permet de limiter les arrosages, de les protéger contre le gel et d'améliorer leur croissance. Le paillage limite également la pousse de végétation spontanée.



Adomi Facil

Le service intercommunal Adomi Facil recrute des auxiliaires de vie et des aides à domicile

Le service Adomi Facil est un service public de maintien à domicile qui s'inscrit dans une démarche d'aide et de soutien auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il intervient à Cholet et les communes environnantes.

Les auxiliaires de vie ont pour principales missions d'assister les

personnes dans les actes de la vie quotidienne (levers, toilettes, transferts, repas, etc) et l'accompagnement à la vie sociale (promenade, courses, etc.).

Les aides à domicile assistent les personnes dans la réalisation des travaux ménagers et l'accompagnement à certains actes (courses, repas, rendez-vous médicaux, etc.).

Si vous avez la fibre sociale, que vous aimez travailler en équipe et



rendre service aux autres, n'hésitez pas à postuler ou à vous renseigner !

cias@choletagglomeration.fr ou
02 72 77 22 80

Prime'Accession par l'Agglomération du Choletais

Venez habiter en centre ancien, l'Agglomération du Choletais vous aide à réaliser vos travaux !



L'Agglomération du Choletais propose une subvention pour donner un coup de pouce aux primo accédants dans leur projet d'acquisition-amélioration d'un logement en centre ancien. Cette action a pour objectif de :

- > Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs par l'accueil de nouveaux habitants (zonage UA),
- > Favoriser l'accession à la propriété,
- > Encourager la réhabilitation des logements anciens et vacants,
- > Valoriser le patrimoine des centres anciens.

Pour qui ?

La subvention Prime'Accession est destinée aux primo-accédants qui respectent les plafonds de ressource du Prêt à Taux Zéro (zone B2 pour l'ensemble de l'Agglomération du Choletais). Un primo-accédant est une personne qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale depuis plus de 2 ans.

Quels sont les territoires éligibles ?

Les centres anciens des 26 communes de l'Agglomération du Choletais :

Veziens, Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Les Cerqueux, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuailly, Passavant-sur-Layon, La Plaine, La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, La Séguinière, Somloire, La Tessoualle, Toutlemonde, Trémentines, Yzernay.

Pour les communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme : zonage UA (centre ancien) et/ou zone assimilable.

Pour les communes couvertes par une carte communale ou soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) : périmètre défini.

Quelles sont les autres conditions à respecter ?

Le bâti doit avoir été construit avant le 1^{er} janvier 1960.

Les travaux subventionnés :

- > Gros œuvre (structure du bâti, maçonnerie),
- > Toiture (charpente, couverture),
- > Travaux d'économie d'énergie (isolation, équipements de chauffage, menuiseries extérieures),
- > Réseaux (eau, électricité, gaz),
- > Équipements sanitaires (baignoire, douche, WC, lavabo, robinetterie).

Les travaux (fourniture et pose) doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Quel est le montant de la subvention ?

20 % du montant HT des travaux, plafonnés à 25 000 € HT de travaux, soit une subvention maximale de 5 000 €.

Bonus de 2 000 €, accordé si le logement est vacant depuis plus de 3 ans et si la subvention principale a atteint le seuil maximal de 5 000 €.

À quel moment déposer ma demande ?

Dans les 3 mois suivant la signature de l'acte de l'achat et avant le démarrage des travaux.

À quel moment je reçois la subvention ?

Une fois les travaux achevés, sur présentation des pièces justificatives (acquisition, factures acquittées et photos des travaux...) et sous réserve de la conformité avec le projet initial.

Toutes les informations sur Cholet.fr

Rénovation énergétique : un numéro unique pour s'informer



L'Agglomération du Choletais adhère à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique. Objectif : apporter un conseil personnalisé et gratuit aux habitants du territoire. Un numéro unique est dédié à ce service.

Face à la multiplicité des politiques et des acteurs de l'habitat, la cohérence et la coordination sont essentielles pour un seul et même objectif : réussir la transition énergétique dans le secteur du logement. C'est pourquoi, l'Agglomération du Choletais a fait le choix d'adhérer à la Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat. Cette structuration vise à mettre en place un service local d'information et de conseils gratuits auprès des habitants souhaitant s'engager dans des

travaux de rénovation énergétique de leur logement. Ce dispositif est destiné aux propriétaires privés, aux copropriétés privées et aux locataires.

Concrètement, un numéro d'appel unique, à destination des particuliers, simplifie l'accès à toutes ces informations. Au bout du fil, le suivi est réalisé par les associations Alisée (Association ligérienne d'information et de sensibilisation à l'énergie et l'environnement) et l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement). Si besoin, les particuliers peuvent également avoir accès aux permanences proposées sur rendez-vous, pour aller plus loin.

L'objectif principal est d'accompagner le particulier, quels que soient son statut et ses conditions

de ressources, dans son projet de rénovation en :

> simplifiant ses démarches

lui permettant d'être accompagné en matière de : qualité énergétique, démarches administratives, juridiques et financières

> sécurisant son parcours de travaux et le suivi de ses consommations

Permanences (sur rendez-vous)

Espace Conseil Habitat - Hôtel de Ville-Hôtel d'Agglomération :

> mercredi matin : Alisée

> 2^e et 4^e vendredi matin : Adil

Mairie de Lys-Haut-Layon :

> 2^e mardi matin : Alisée

**Numéro d'appel unique :
02 41 18 01 08**



Pompes Funèbres • Travaux de cimetières • Articles funéraires
Maisons funéraires • Monuments funéraires

Indépendant du funéraire !

Saint-Macaire-en-Mauges La Séguinière Trémentines
Torfou Cholet
Le May sur Evre Beaupréau

RENOUILLEAU FRÈRES
Services funéraires

02 41 46 66 27

Plus d'informations : www.gfreres.fr



GARAGE BOUVET 5

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES
TOURISME / UTILITAIRES**

VENTE
véhicules neufs / occasions

**DIAGNOSTIC
ENTRETIEN
CLIMATISATION
PARE-BRISE...**

AVEC ou SANS RDV

*Nouvelle adresse !!!
Nous avons déménagé juste en face au
21 rue de Cheneveau*

02 41 49 96 37
garage-bouvet@orange.fr

Paroisse Sainte Marie des Sources de l'Èvre

La paroisse Sainte Marie des Sources de l'Èvre regroupe 4 relais : Vezins, Chante-loup-les-Bois, Nuillé et Trémentines.

Secrétariat paroissial Sainte Marie des Sources de l'Èvre

2 Place Hubert Cassin - 49340 Trémentines
02 41 62 59 59
paroissestемarie49340@orange.fr

Correspondant Relais de Vezins

Mme Marie-Madeleine BREGEON :
02 41 58 05 15

Salle Saint Pierre - 13 bis rue Saint Pierre
Une permanence est assurée le mardi de 10 h à 11 h.

Plus d'informations sur le site internet :
www.choletcatho.net

Lutte contre les nuisances sonores

Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...

Ces travaux ne peuvent être effectués seulement :
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Les occupants de locaux d'habitation et leurs dépendances doivent prendre toutes les dispositions pour ne pas troubler le voisinage notamment par l'usage fréquent, répétitif ou intempestif d'instruments de musique, d'appareils électroménagers (radio, télévision, chaîne Hi-fi, machine à laver, etc.), ou par la pratique d'activités non adaptées.

Achat groupé de fioul domestique

Madame Bernier s'occupe du service de groupement de fioul sur la commune. Passer commande en grande quantité permet de bénéficier de tarifs avantageux !

Dates de livraisons en 2022*

- > Mardi 6 septembre
- > Mardi 4 octobre
- > Mardi 2 novembre
- > Mardi 6 décembre

*Planning prévisionnel

Se renseigner auprès de Madame Bernier :
02 41 64 46 17
Les livraisons ont lieu l'après-midi.

Emmaüs Collecte Vezins



Vous souhaitez faire un don de matériel à la communauté Emmaüs ?

Déposez vos objets, le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h à 12 h au local situé rue des Frairies, à proximité de la cour de l'école de l'Èvre.

M. et Mme Bouvet se chargent de ce point de collecte, pour toute information : 02 41 64 45 88.

Frais de gardes animaux errants

Soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien. Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou ceux qui se reposent. Pour favoriser l'entente de voisinage, rentrez votre animal, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas.

Les animaux errants (chiens ou chats) sont gardés au chenil situé sur le parking entre les jardins communaux et l'éco-pâturage de la Ferchauderie. Le chenil a été spécialement mis en place en 2021 face au constat des animaux de plus en plus retrouvés sur la voie publique. De plus, agents comme élus devaient faire le nécessaire bien trop souvent sur des horaires du soir, de nuit ou durant le week-end.

Le propriétaire devra s'acquitter d'une amende pour récupérer son animal :

- > forfait de prise en charge : 60 €
- > hébergement journalier : 25 €



Balayage et désherbage

Planning balayeuse

L'entreprise Brangeon interviendra pour le balayage mécanique des rues de la commune sur les semaines suivantes :

- > Lundi 20 au vendredi 24 juin
- > Lundi 1^{er} au vendredi 5 août
- > Lundi 22 au vendredi 26 août

Afin de faciliter le trajet de la balayeuse et ainsi d'optimiser le nettoyage de nos caniveaux, nous vous invitons à libérer la chaussée et à ne pas laisser vos véhicules sur la voie publique ce jour-là.

Planning désherbage vapeur

- > Du lundi 27 juin au vendredi 1^{er} juillet
- > Du lundi 8 au vendredi 12 août
- > Du mardi 16 au vendredi 19 août
- > Du lundi 29 août au vendredi 2 septembre
- > Du lundi 5 au vendredi 9 septembre
- > Du lundi 17 au vendredi 21 septembre
- > Du lundi 24 au vendredi 28 septembre



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année !

Largement pratique, cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes pour l'environnement et toxiques pour la santé (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc).

Pourtant depuis le 10 février 2020, le code de l'environnement l'interdit ! Cette infraction expose le contrevenant à une amende de 750 € (article R541-78).

Des solutions alternatives existent :

- Le compostage domestique,
- Le broyage et le paillage (voir notre article sur l'opération « broyage de vos branchages » proposée par l'Agglomération du Choletais).
- Le dépôt en déchèterie.



Entreprise de propreté

PRESTATIONS DE NETTOYAGE

VERANDAS **VITRES**
 COLLECTIVITÉS **TOITURE**
 RAMONAGE **FIN DE CHANTIER**
 SYNDIC **FAÇADE**
 REMISE EN ÉTAT - RÉPURGATION



La Croix aux Boeufs
 Saint-Georges-des-Gardes
 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU
 actionnet49120@orange.fr

02 41 29 23 50



Delphine & Richard
BIRAUD

vous accueillent du
 Lundi au samedi.

07.86.02.97.45
 rb@ocoeurdelimmo.fr

CONSEIL ET ESTIMATION OFFERTE
VENTE, ACHAT, LOCATION,
GESTION LOCATIVE
DIAGNOSTICS OFFERTS*

*voir condition

11, Place du Gerbier **NUAILLE**
 Et 46, Boulevard de la Victoire **CHOLET**
 www.ocoeurdelimmo.fr

URGENCES

Pompier	18
Numéro d'urgence européen	112
Gendarmerie de Vezens	02 41 64 40 02
S.A.M.U	15
Centre Antipoison	02 41 48 21 21
Violences Femmes Info	39 19

SERVICE MÉDICAUX

Pharmacie

Pharmacie HAMON-PAUL Brigitte
46 rue de Cheneveau 02 41 64 45 61
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9 h - 12 h 30 / 14 h 30 - 19 h
Jeudi : fermé - Samedi : 9 h - 12 h 30 / fermé l'après-midi

Infirmières

15 rue de Cheneveau
Mme Sylvie DEFOIS
Mme Catherine COMBEAU..... 06 10 04 51 48

Médecins généralistes

4 rue du Chapelet *sur rendez-vous*
Dr Cristina CODREANU 02 41 28 00 33
Dr Bogdan DRAGOMIR..... 09 75 88 91 10

Kinésithérapeutes

1 Square des Jardins..... 02 41 64 44 93
..... *sur rendez-vous*
M. Mickael RUPIN
Mme Julie GIBOIRE
Mme Emilie ALBERT
M. Sylvain CESBRON
Mme Christine LANDEAU

Clinique Vétérinaire de la Forêt

23 rue de Cheneveau 02 41 64 40 10
Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
Samedi : 8 h 30 - 12 h

Ambulances Baranger - Cailleau

Commune de stationnement..... 02 41 62 93 00

Centre Hospitalier

1 rue Marengo à Cholet..... 02 41 49 60 00

Polyclinique du Parc

Avenue des Sables à Cholet..... 02 41 63 42 00

SERVICES COMMUNAUX

Mairie et Agence Postale

Place Flandres Dunkerque 02 41 49 02 60
mairie@mairie-de-vezins.com
Lundi, mercredi, vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h 30

Cimetière..... s'adresser à la Mairie

SERVICES ENFANCE

Périscolaire et accueil de loisirs extrascolaire

Les P'tits Potes..... 02 41 64 94 65
enfance@mairie-de-vezins.com..... 09 61 28 12 94

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Maison Départementale des Solidarités du Choletais (MDS)

26 Avenue Maudet
49300 CHOLET 02 41 46 20 00

Service Gestion des Déchets de l'AdC

Direction de l'Environnement
Bâtiment Mail 2 (1^{er} étage)
49300 CHOLET 0 800 97 49 49 (N° vert gratuit)

Déchèterie des Humeaux

Route de Trémentines - 49340 VEZINS
Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h 30

SCOLARITÉ

École publique de l'Évre

Place Flandres Dunkerque
Directrice : Mme Blandine BINET 02 41 49 02 64

École privée Saint Joseph

Impasse Joseph Giron
Directeur : M. Bruno ROBIN 02 41 64 40 05

SERVICES DIVERS

Bibliothèque Marque-Pages

Place André Perret 02 41 62 84 73
bib_vezins@choletagglomeration.fr
Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30 / 16 h 30 - 18 h 30
Vendredi : 16 h - 18 h - Dimanche : 10 h 30 - 12 h

Centre des Finances Publiques

42 rue du Planty
49300 CHOLET 02 41 49 58 20

Sous-Préfecture

30 rue Trémolière
49300 CHOLET 02 53 57 90 62

Préfecture

Place Michel Debré
49100 ANGERS 02 41 81 81 81

Conseil Régional de Maine-et-Loire

48B bd du Maréchal Foch
49100 ANGERS 02 41 81 49 49

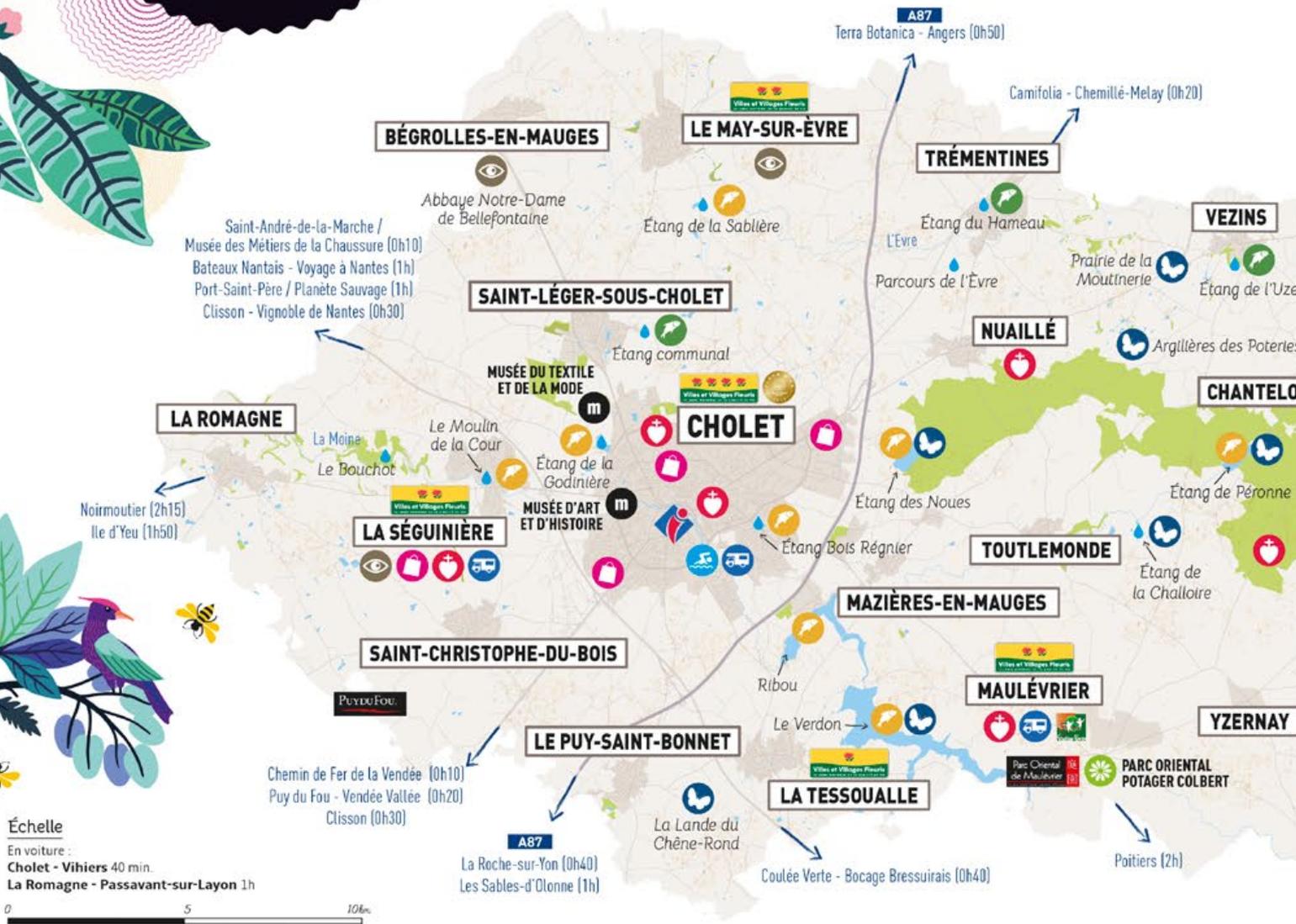
Conseil Régional des Pays de La Loire

1 rue Loire
44000 NANTES 02 28 20 50 00

Commerces, services, entreprises... consultez notre site internet !

Surprenant
CHOLETAIS

le Choletais vous accueille !



- Office de Tourisme
- Église accueillante ou lieu spirituel
- Jardin remarquable
- Musée
- Shopping
- Lieux emblématiques des Guerres de Vendée
- Baignade
- Plan d'eau / rivière
- Accueil camping-car
- Vignoble

- Carte de pêche obligatoire en vente : Fédération de pêche www.cartedepêche.fr en mairie
- Station verte Pour un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement.
- Espace Naturel Sensible (ENS) Offre un intérêt majeur sur le plan paysager, géologique ou écologique, et pour lequel l'Agglomération du Choletais et le Département, mènent une politique de préservation et de valorisation.

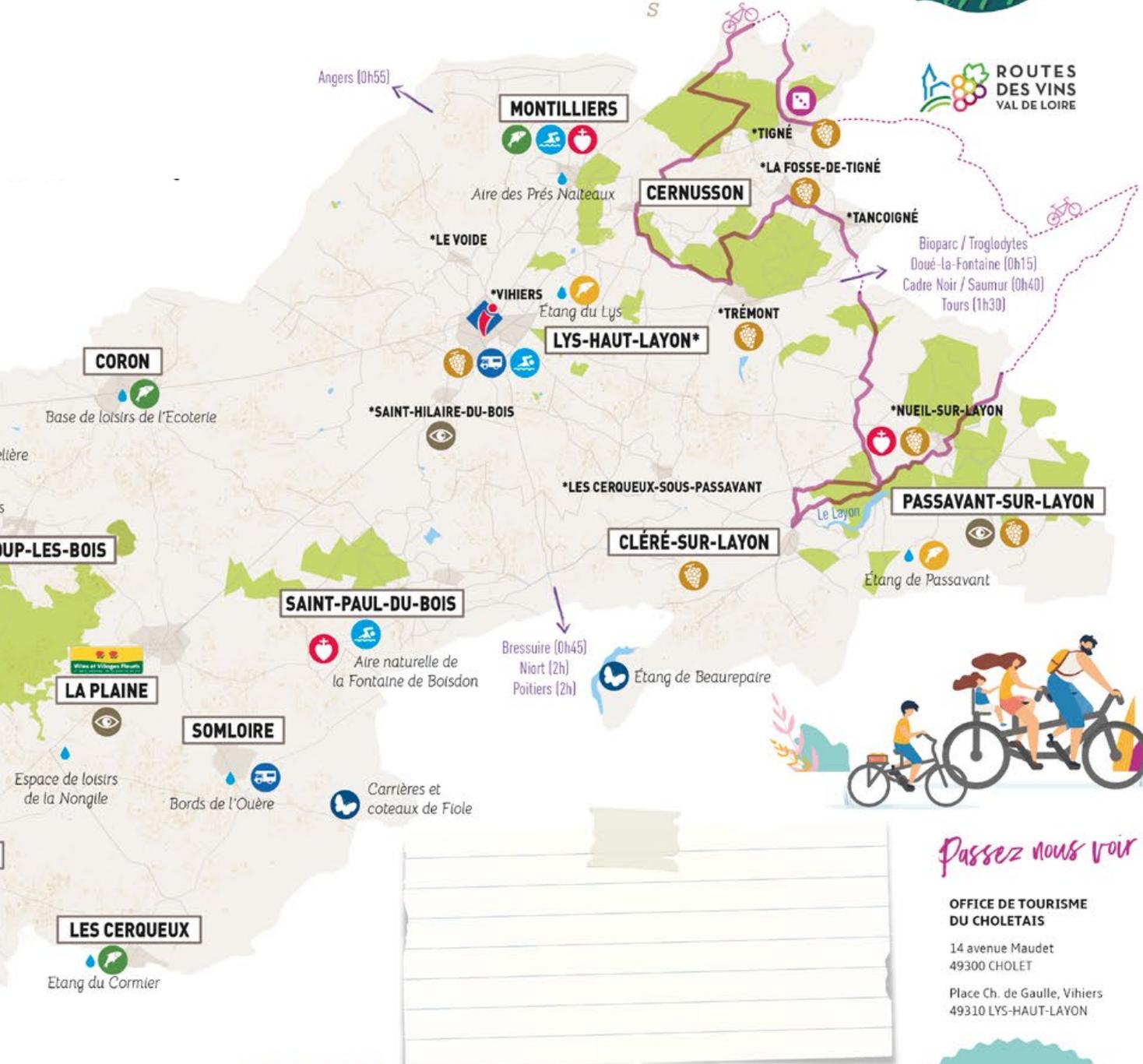
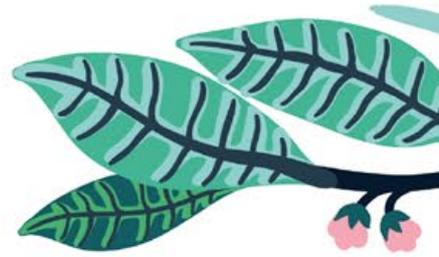
- Label Villes et Villages fleuris : concours national, organisé pour promouvoir le développement des espaces verts dans les villes. Fleur d'Or en 2019 pour Cholet.
- Distance et temps depuis Cholet (0h40)
- Distance et temps depuis Vihiers, Lys-Haut-Layon (0h40)
- Route des Vins

Jouez

- La Nécropole des Terres Chaudes** : créée de Tourisme du Choletais, une chasse de la commune de Tigné.
- Géocaching** : chasse au trésor des temps modernes

d'infos au 02 41 49 80 00 et sur ot-cholet.com
> Rubrique Découvrir > Jeux en famille

GB Around 1200 km of signposted hiking trails take walkers through the natural beauty spots around Cholet. Take a break to Haut-Layon's cellars.
ESP Cerca de 1200 km de rutas de senderismo señalizadas atraviesan los hitos naturales de la región de Cholet. Tome un descanso en los restaurantes de Haut-Layon.



Passsez nous voir !

OFFICE DE TOURISME DU CHOLETAIS
14 avenue Maudet
49300 CHOLET
Place Ch. de Gaulle, Vihiers
49310 LYS-HAUT-LAYON

ation originale de l'Office
au trésor à la découverte

GEOCACHING

olet.fr
- chasses au trésor

Randonnées

Téléchargez les circuits de votre choix, simple, rapide et gratuit, sur ot-cholet.fr

- > Rubrique Découvrir > Nature > Randonnée pédestre
- > Suivez les sentiers balisés,
- > Privilégiez les activités "douces"
- > Pour un pique-nique zéro déchet, optez pour la gourde, la boîte alimentaire et ramassez tous vos déchets.



Contactez-nous
info-accueil@ot-cholet.fr
02 41 49 80 00
SMS gratuit au
07 55 51 47 64
ot-cholet.fr



Suivez-nous ! Surprenant Choletais ot-cholet.fr



AUDITION CONSEIL

Des spécialistes de confiance

Pierre LOUP - Sylvie GUERAS - Florent GRASSINEAU
Elodie POUDRAY - Anne-Sophie PASSELANDE
Tom CRETIN-MAITENAZ

- Conseils aux malentendants
- Bilan audioprothétique personnalisé et gratuit*
- Prêt des aides auditives à l'essai pendant 1 mois**
- Suivi et assistance technique de tous types d'aides auditives
- Partenariat avec de nombreuses mutuelles

*bilan à but non médical **si prescription médicale



Pour tout renseignement :

AUDITION CONSEIL CHOLET

Place St Pierre
02 41 58 12 78



Rue d'Austerlitz
02 41 64 00 65



La signalisation professionnelle

425 rue Pierre et Marie Curie
ZA des Couronnières
Liré
49530 ORÉE D'ANJOU

Tél. : 02 40 98 62 75
Courriel : contact@sarl-lsp.fr
Site internet : www.ste-lsp.com

*votre sécurité
est notre priorité !*



La signalisation
horizontale



La signalisation
verticale



Les aménagements
spécifiques



EARL HENRI AUPY ET FILS

Le Clos de l'Abbaye
10 bis route de Montreuil
49260 LE PUY NOTRE DAME

☎ 02 41 52 26 71

✉ domaineaupy@gmail.com



PRÊT IMMOBILIER

**C'EST PLUS SIMPLE QUAND
ON S'ADRESSE À CEUX QUI DÉCIDENT.**

Rencontrez un conseiller Crédit Mutuel

Place de l'Abbé Thuillier - Trémentines
39441@creditmutuel.fr - 02 41 21 49 49

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'était pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Sous réserve d'acceptation du dossier.

Crédit  Mutuel

Crédit Mutuel Trémentines - RCS 786 219 790 00015. Orias n°07 003 758.
Crédit photos : Getty Images. Mai 2022